



## TCHAD

### PROGRAMME DE RÉFÉRENCE

Le document ci-joint sur le programme de référence pour le Tchad a été préparé par une équipe des services du Fonds monétaire international (FMI). Il repose sur les informations disponibles à la date de son achèvement, le 31 juillet 2013.

Les vues exprimées dans ce document sont celles de l'équipe des services du FMI et ne reflètent pas nécessairement celles des autorités tchadiennes ni celles du Conseil d'administration du FMI.

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations délicates.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services  
700 19<sup>th</sup> Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet: <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18,00 dollars

**Fonds monétaire international  
Washington, D.C.**



## TCHAD

### PROGRAMME DE RÉFÉRENCE

31 juillet 2013

### RÉSUMÉ ANALYTIQUE

**Le Tchad est un État fragile dont les indicateurs de développement sont parmi les plus faibles du monde, mais sa stabilité politique intérieure crée les conditions propices à des efforts soutenus de réformes.** Le développement économique et le soutien de donateurs ont été entravés par la faiblesse de la capacité institutionnelle et par des préoccupations relatives à la gouvernance. Pour autant, la fin au début de 2010 d'une guerre civile prolongée a débouché sur une période de stabilité politique relative, ce qui a permis au gouvernement d'élargir progressivement son horizon de planification. La situation sécuritaire de la région est volatile ; le Tchad participe activement aux efforts appuyés par la région pour rétablir l'ordre en République Centrafricaine et au Mali.

**Ces dernières années, les résultats macroéconomiques et la gestion des finances publiques se sont améliorés.** En dépit de la volatilité de la production — imputable principalement à l'impact des conditions climatiques sur l'agriculture — et des recettes pétrolières, le budget a affiché un excédent global en 2011 et 2012, et le déficit primaire hors pétrole a été ramené à 19,2 % du PIB non pétrolier en 2012. Le recours aux procédures de dépenses d'urgence a baissé et certaines réformes de gestion des finances publiques, notamment la prochaine création d'un bureau d'audit public, sont en cours d'introduction.

**Le programme de référence met l'accent sur la consolidation des récentes améliorations des résultats budgétaires et sur les progrès des réformes de gestion des finances publiques en s'appuyant sur la nouvelle Stratégie de réduction de la pauvreté des autorités.** La réduction du déficit primaire hors pétrole envisagée dans le budget de 2013 semble appropriée, mais les dépenses liées à la situation sécuritaire régionale, de même que les recettes pétrolières inférieures aux prévisions, signifient que les besoins de financement seront importants. Les réformes de la gestion des finances publiques s'attacheront à limiter les procédures de dépenses d'urgence et à renforcer les fonctions du Trésor de même que la capacité de gestion de la dette publique. La viabilité de la dette reste préoccupante, en attendant l'aboutissement des renégociations actuellement en cours sur une importante facilité non concessionnelle de China Eximbank.

**Le gouvernement est résolu à atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE le plus rapidement possible.** Le Tchad a atteint le point de décision en 2001. De solides antécédents dans le cadre du programme de référence jetteraient les bases de discussions en vue d'un programme appuyé par la FEC au début de l'année prochaine, ce qui est une étape clé pour atteindre le point d'achèvement.

**D'importants risques économiques et politiques pèsent sur la mise en œuvre du programme :** la situation sécuritaire de la région reste volatile, l'économie est très dépendante des recettes pétrolières instables et des conditions climatiques et le cadre de gestion des finances publiques reste faible.

Approuvé par  
**David Robinson et**  
**Masato Miyazaki**

Les discussions se sont déroulées à N'Djamena du 29 mai au 6 juin 2013. L'équipe des services du FMI était composée de MM. Villafuerte (Chef de mission), Nachega et Ramirez (tous du Département Afrique) et de M<sup>me</sup> Teodoru (SEC). M. Yambaye (Administrateur suppléant) et M. N'Sonde (Conseiller principal auprès de l'Administrateur) ont participé à certaines des discussions. M. Topeur (économiste local au bureau du FMI de N'Djamena) a prêté son concours à la mission. Une mission de la Banque mondiale (MM. Dessus et Beguy et M<sup>me</sup> di Gropello) ont aussi participé aux discussions. L'équipe a rencontré M. Joseph Djimrangar Dadnadji (Premier Ministre), M. Atteib Doutoum (Ministre des finances et du budget), M. Issa Ali Taher (Ministre de l'économie, de la planification et de la coopération internationale), M. Djerassem Bemadjiel (Ministre de l'énergie et du pétrole), M. Bill M. Hassan Soukaya (Ministre de l'infrastructure et de l'équipement), M. Bedoumra Kordje (Secrétaire général de la Présidence), M. Allamine Bourma Treye (Directeur national de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) pour le Tchad), de même que de hauts responsables des administrations publiques, des partenaires de développement et des représentants du secteur privé.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>GÉNÉRALITÉS</b>	<b>5</b>
<b>RÉCENTE ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES À COURT TERME</b>	<b>5</b>
<b>PROGRAMME DE RÉFÉRENCE</b>	<b>9</b>
A. Politique budgétaire	9
B. Gestion des finances publiques	12
C. Gestion de la dette	13
D. Suivi du programme et risques de mise en œuvre	14
<b>ÉVALUATION DES SERVICES</b>	<b>15</b>
<b>ENCADRÉ</b>	
Besoins en financement et sources de financement	11
<b>GRAPHIQUE</b>	
Récente évolution économique, 2008–2013	7

**TABLEAUX**

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2009–2018	17
2. PIB réel par secteur, 2009–2018	18
3. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2009–2018	19
4. Fiscal Operations of the Central Government, 2009–2018	20
5. Balance des paiements, 2009–2018	21
6. Situation monétaire, 2009–2013	22

**APPENDICE**

Lettre d'intention	23
--------------------	----

**PIECES JOINTES**

I. Mémoire de politiques économique et financière	25
II. Protocole d'accord technique	35

## GÉNÉRALITÉS

1. **L'amélioration de la stabilité interne et des conditions économiques offre une occasion de renforcer la gestion macroéconomique et de persévérer dans la réduction de la pauvreté.** La stabilité intérieure s'est consolidée au cours des quatre à cinq dernières années, ce qui a permis au gouvernement d'étendre progressivement son horizon de planification. La nouvelle équipe économique mise en place en février a déclaré son intention d'introduire des réformes pour moderniser l'économie et améliorer la gestion de l'État, notamment des finances publiques. Mais de nombreux défis demeurent— le Tchad était classé 184<sup>ème</sup> sur 186 pays sur l'Indice de développement humain de 2013 des Nations Unies, avec une espérance de vie à la naissance estimée à 50 ans en 2012 (comparée à 55 ans pour l'Afrique subsaharienne) et une moyenne de 1,5 année de scolarisation en 2010 (comparée à 4,7 années pour l'Afrique subsaharienne).
2. **La faiblesse de la capacité de mise en œuvre et les préoccupations persistantes que suscite la gouvernance restent des obstacles cruciaux au développement économique.** Le Tchad est perçu comme un pays qui connaît de graves problèmes de gouvernance, ainsi qu'en témoignent les faibles scores enregistrés dans le cadre de différentes notations sur la transparence et les affaires.<sup>1</sup> Les réformes de la gestion des finances publiques pour assurer la transparence et la nature centrale du budget ont pris du retard. C'est pourquoi, les donateurs ont fait preuve de réticences à offrir un soutien budgétaire et la plupart de leur financement est canalisé directement vers les projets de développement. Le Tchad a atteint le point de décision de l'initiative PPTTE en 2001, mais n'a pas encore atteint le point d'achèvement.
3. **La situation sécuritaire régionale est volatile et a d'importants impacts économiques.** Le Tchad participe activement aux efforts appuyés par la région pour rétablir l'ordre en République Centrafricaine et au Mali et pour contrecarrer les menaces de sécurité émanant du sud de la Libye. La situation incertaine de la région a aussi conduit le Tchad à accueillir des réfugiés de la République Centrafricaine, du Niger, du Nigéria et du Soudan.

## RÉCENTE ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES À COURT TERME

4. **En 2012, les résultats macroéconomiques ont été solides, mais les perspectives pour 2013 présentent un certain nombre de défis (graphique 1).** Le PIB réel a progressé de 8,9 % en 2012, soutenu par une récolte record grâce à des précipitations inhabituellement abondantes. Le PIB pétrolier s'est contracté de 4 % à cause de la baisse continue de la production pétrolière

<sup>1</sup> Le Tchad se plaçait à la 165<sup>ème</sup> place sur 174 pays sur l'Indice de 2012 de perception de la corruption de Transparency International, à la 184<sup>ème</sup> place (sur 185 pays) en 2011 et 2012 sur l'Indice « Doing Business » de la SFI et dernier sur l'Indice de compétitivité mondiale de 2011-12 du Forum économique mondial.

du consortium dirigé par Esso. Le taux d'inflation sur 12 mois a chuté à 2 % à la fin de décembre 2012, ce qui reflète la bonne récolte de même que la baisse des coûts de l'énergie et du logement et, d'après les prévisions, il devrait converger à la cible de 3 % pour la région de la CEMAC d'ici à 2014. La croissance du PIB réel devrait ralentir à 3,9 % en 2013, en partie à cause d'un retour à la tendance de la production agricole. Le taux d'inflation sur 12 mois devrait grimper à 5 % d'ici à la fin de décembre 2013 à cause d'un ajustement à la hausse des prix des combustibles, de la libéralisation des prix du ciment et d'une chute de la production agricole, suite à la bonne récolte en 2012.<sup>2</sup>

5. **En l'absence de nouvelles découvertes de pétrole, il est probable que les recettes pétrolières vont baisser à moyen terme, ce qui rend d'autant plus important le renforcement des résultats budgétaires à court terme.** Le PIB pétrolier devrait grimper à des niveaux à deux chiffres en 2014-15 alors que démarrent de nouveaux projets par CNPC et Griffiths, mais il devrait se contracter à moyen et long terme en l'absence de nouveaux développements pétroliers importants. D'après les projections, les recettes pétrolières budgétaires devraient baisser progressivement à moyen et long terme, reflétant à la fois la baisse des prix mondiaux du pétrole et de la production locale, ce qui exige un ajustement soutenu des finances publiques. Les finances publiques et l'économie dans son ensemble étant largement dépendantes des recettes pétrolières, les perspectives sont très vulnérables à des chocs négatifs des prix du pétrole.

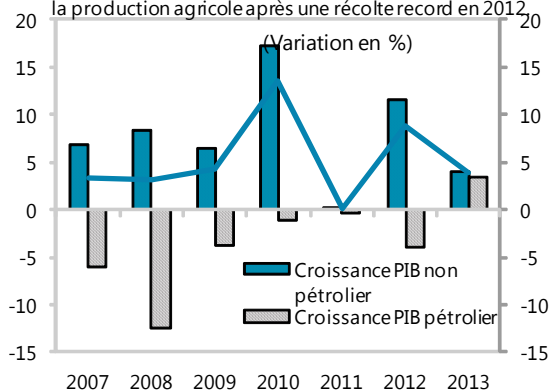
6. **L'ajustement budgétaire s'est poursuivi en 2012 et le déficit du compte courant extérieur s'est stabilisé.** Le déficit primaire hors pétrole a encore chuté de 19,6 à 19,2 % du PIB non pétrolier en 2012, ce qui est une évolution nettement meilleure que celle projetée dans les consultations au titre de l'article IV de 2012 et dans la loi de finances rectificative de 2012.<sup>3</sup> Malgré une diminution des recettes pétrolières, le solde budgétaire global a enregistré un excédent de 1,7 % du PIB non pétrolier sur une base caisse et il est estimé que la dette publique a été ramenée à environ 28 % du PIB. L'essentiel de l'amélioration de la situation budgétaire est imputable à une réduction des dépenses liées à la sécurité, ce qui reflète les efficacités rendues possibles par des initiatives visant à professionnaliser les services de sécurité. Le compte courant extérieur (y compris les transferts officiels) s'est légèrement détérioré avec un déficit de 1,4 % du PIB, alors qu'on estime que la couverture des réserves s'est améliorée à environ 2,6 mois d'importations.

<sup>2</sup> Les prix des combustibles ont été ajustés à la hausse en décembre 2012 et correspondent actuellement aux estimations de recouvrement des coûts pour la raffinerie de pétrole de Djeremaya.

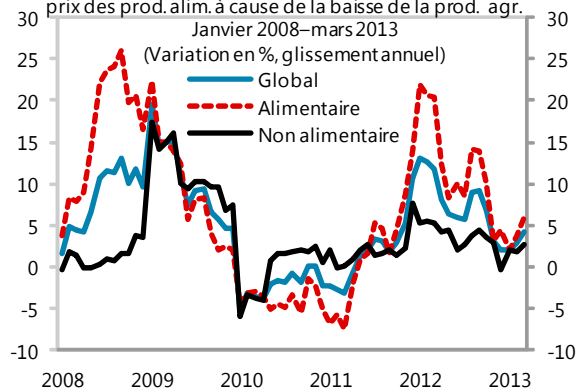
<sup>3</sup> Ces ratios reposent sur les données des comptes nationaux qui reposent sur une base nouvelle, 2005 étant la nouvelle année de base.

### Graphique 1. Tchad: Récente évolution économique, 2008–2013<sup>1</sup>

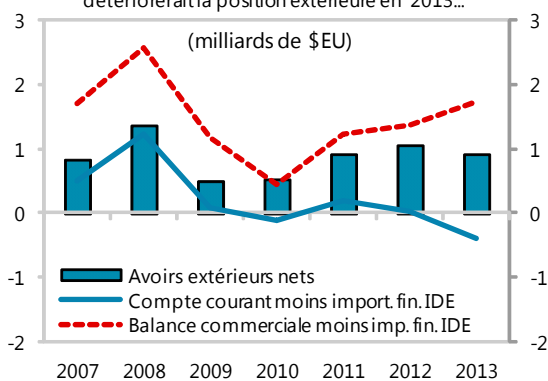
La croissance du PIB réel devrait ralentir en 2013 à cause de la baisse de la production pétrolière et de la chute de la production agricole après une récolte record en 2012.



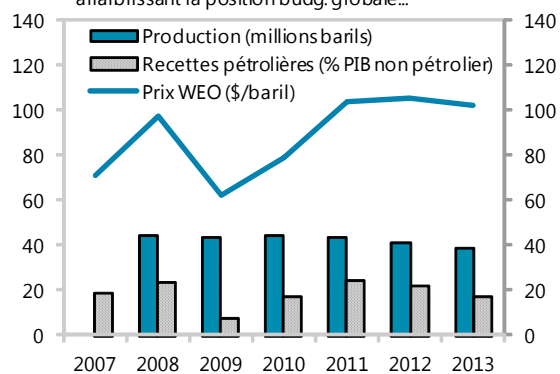
L'IPC devrait progresser en 2013 à cause d'un ajust. à la hausse des prix des combust. et du ciment et d'une augmentation des prix des prod. alim. à cause de la baisse de la prod. agr.



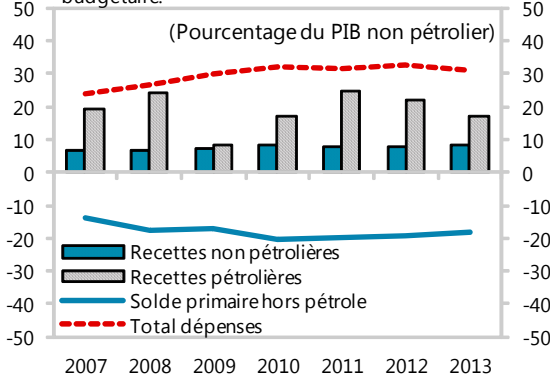
La baisse attendue de la production pétrolière dégraderait la position extérieure en 2013...



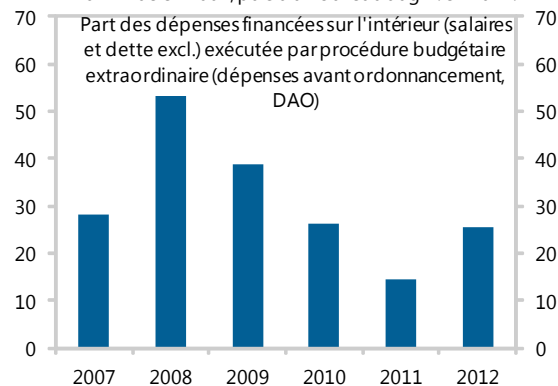
... et se traduirait par une baisse des recettes pétr., affaiblissant la position budg. globale...



...incitant à un nouveau resserrement de l'orientation budgétaire.



Le recours à des procédures budg. extraordinaires a diminué en 2001, puis a à nouveau augm. en 2012.



<sup>1</sup> Sauf indication contraire.

Source: Autorités tchadiennes et estimations des services du FMI.



7. **Le budget approuvé de 2013 cible une nouvelle baisse du déficit primaire hors pétrole, mais la baisse projetée des recettes pétrolières se traduira par un déficit à la fois du solde budgétaire global et du compte courant extérieur.** Le budget approuvé de 2013 table sur un déficit primaire hors pétrole de 18,1 % du PIB non pétrolier, ce qui correspond à la recommandation des consultations de 2012 au titre de l'article IV, à savoir une réduction progressive du déficit primaire hors pétrole pour réagir à la baisse anticipée des recettes pétrolières à long terme. Cette cible dépend d'une nette augmentation des recettes non pétrolières et d'une diminution des dépenses liées à la sécurité. Eu égard à la chute des recettes pétrolières à cause de la baisse des prix internationaux et à l'élimination progressive des primes de signature versées en 2011-12, le budget approuvé entraînait un besoin brut de financement de 3,2 % du PIB non pétrolier. Le déficit du compte courant extérieur devrait, d'après les projections, grimper à 5,4 % du PIB en 2013.

8. **La situation sécuritaire régionale a fait naître de grandes incertitudes s'agissant des perspectives budgétaires pour 2013.** Les coûts de la participation active du Tchad à la campagne de sécurité au Mali ont jusqu'à présent été financés par ses propres ressources budgétaires aux dépens d'autres dépenses prévues. Les autorités ont demandé aux donateurs extérieurs une compensation pour les montants décaissés, mais il existe de grandes incertitudes sur le niveau et le calendrier du financement fourni par la communauté internationale. Depuis juillet 2013 toutefois, les Nations Unies ont pris la tête de la force régionale au Mali, ce qui devrait déboucher sur une réduction des coûts budgétaires directs pour le Tchad. S'agissant de la République Centrafricaine, le budget de 2013 inclut une allocation de 5 milliards de FCFA pour les opérations de maintien de la paix de même que pour les réfugiés de ce pays. Pour autant, les récents troubles politiques en RCA ont poussé un nombre croissant de réfugiés fuyant le conflit vers le sud du Tchad.<sup>4</sup>

9. **En dépit de certaines améliorations, la gestion des finances publiques reste faible.** Une grande part des dépenses de l'État continuent d'être exécutées à l'aide de procédures d'urgence.<sup>5</sup> Cela témoigne des faiblesses plus générales de la gestion des finances publiques, telles que la mauvaise budgétisation et l'insuffisance des sauvegardes dans l'exécution du budget. Une part importante des contrats (54 %, qui représentait 82 % de la valeur totale des contrats en 2012) a été octroyée sans appel d'offres compétitif. La gestion du trésor a été déficiente et a causé des pénuries périodiques de trésorerie et des arriérés de paiement. Pour relâcher les tensions de trésorerie, le gouvernement a parfois fait pression par le passé sur les

---

<sup>4</sup> Selon le HCR, plus de 5800 personnes ont quitté la RCA et sont arrivées dans le district de Sido au sud du Chad depuis le début de mars (outre les 17 000 réfugiés déjà dans la région de Maro depuis 2012).

<sup>5</sup> En 2007-10, environ un tiers des dépenses financées sur ressources intérieures (à l'exclusion des salaires et de la dette) ont été exécutées par le biais de procédures de dépenses d'urgence. Cette part a chuté à environ un cinquième en 2011-12. Traditionnellement, les dépenses de sécurité représentaient la plupart des dépenses exécutées de cette manière ; cependant, plus récemment, les subventions non budgétisées de l'électricité et les projets d'investissement hautement prioritaires occupent aussi une place importante dans ce type de dépenses.

banques commerciales pour obtenir un financement et sur le consortium pétrolier dirigé par Esso pour le prépaiement de l'impôt sur le revenu des sociétés.

10. **L'expansion continue du crédit bancaire au secteur privé a contribué à doper la croissance économique.** En outre, la santé globale du système bancaire s'est améliorée ces deux dernières années à la suite de la recapitalisation des banques d'État. Les prêts non productifs ont progressivement diminué (à 8,7 % en 2012) et le système bancaire est rentable. En 2013 le crédit à l'économie devrait, d'après les projections, ralentir quelque peu mais il continuera d'augmenter une fois exprimé en ratio du PIB non pétrolier (9% comparé à 8 % en 2012).

## PROGRAMME DE RÉFÉRENCE

11. **Le but du programme de référence est de créer de solides antécédents de gestion économique et de réformes pour jeter les bases d'un programme appuyé par la FEC.** Le programme de référence, qui couvre la période avril-décembre 2013,<sup>6</sup> est motivé par plusieurs objectifs clés : (i) continuer à réduire le déficit primaire hors pétrole dans le contexte d'une réduction tendancielle des recettes pétrolières à moyen et long terme;<sup>7</sup> (ii) renforcer la gestion des finances publiques, notamment le contrôle des dépenses et (iii) protéger les dépenses sociales prioritaires. Le programme de référence est conforme à la troisième stratégie de réduction de la pauvreté récemment approuvée (Plan national de développement 2013-15), qui tend à améliorer le niveau de vie de la population et à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (i) en générant une croissance élevée et durable ; (ii) en assurant la sécurité alimentaire ; (iii) en créant et en facilitant l'accès à l'emploi ; (iv) en développant le capital humain ; (v) en promouvant le développement du secteur privé ; (vi) en développant les technologies de l'information et de la communication ; (vii) en protégeant l'environnement et (viii) en améliorant la gouvernance.<sup>8</sup>

### A. Politique budgétaire

12. **Le plan budgétaire de 2013 s'inscrit dans l'objectif à moyen terme qui consiste à réduire progressivement le déficit primaire hors pétrole pour tenir compte de la baisse tendancielle des recettes pétrolières.** Une réduction du déficit primaire hors pétrole de 1,1 % du PIB hors pétrole — de 19,2 % du PIB hors pétrole en 2012 à 18,1 % du PIB hors pétrole — est

<sup>6</sup> Les objectifs quantitatifs et les mesures structurelles du programme de référence ont été convenus avec les services du FMI au début de juin. L'approbation par la Direction générale a été retardée dans l'attente de la confirmation de l'adoption par l'Assemblée nationale d'une loi de finances rectificative pour 2013 conforme aux objectifs du programme de référence.

<sup>7</sup> D'après les projections, les recettes pétrolières devraient chuter de 6½% du PIB hors pétrole entre 2012 et 2017, et de 3 % supplémentaires du PIB hors pétrole en 2018.

<sup>8</sup> Voir la Note consultative conjointe des services de l'IDA et du FMI [Rapport des services N° 13/50]. Une mission parallèle de la Banque mondiale a examiné les progrès par rapport aux déclencheurs du point d'achèvement de l'initiative PPTE et a conclu qu'ils pouvaient être atteints avant la fin de 2014. Les résultats dans le cadre du Plan national de développement de 2013-15 seront l'un des déclencheurs de l'initiative PPTE.

ciblée pour 2013. Conformément aux consultations de 2012 au titre de l'article IV, et sur la base des projections actuelles pour les recettes pétrolières et non pétrolières et pour le financement extérieur (à l'aide des données des comptes nationaux avec une nouvelle base), le déficit primaire hors pétrole devra chuter à près de 10 % du PIB non pétrolier d'ici à la fin de la décennie pour stabiliser la dette publique à 23 % du PIB, tout en accumulant une marge budgétaire. Pour atteindre cet objectif, il sera nécessaire de renforcer le recouvrement des recettes hors pétrole et de rationaliser les transferts aux entreprises publiques à moyen terme. La stabilisation de la dette publique en deçà de 30 % du PIB à moyen terme est un objectif adéquat, compte tenu de la capacité institutionnelle relativement faible du Tchad, comme le montre l'Évaluation politique et institutionnelle des pays (un score CPIA de 2,5 en 2011). En outre, il serait prudent de créer une marge de manœuvre budgétaire de plus de 5 % du PIB non pétrolier au cours des prochaines années, eu égard à la volatilité passée des recettes pétrolières et à la dépendance de l'économie sur l'agriculture.

**13. Une loi de finances rectificative de 2013 a été approuvée par le Conseil des ministres à la fin de juin, puis adoptée par l'Assemblée nationale en juillet ; elle réaffirme l'objectif initial du déficit primaire hors pétrole, malgré les chocs de dépenses de sécurité et les projections de recettes pétrolières.** Le budget révisé inclut :

- Des dépenses exceptionnelles de sécurité supplémentaires, liées à la participation du Tchad à la campagne militaire internationale au Mali, aux efforts de maintien de la paix en République Centrafricaine et au renforcement de la sécurité aux frontières avec la Libye, le Niger et le Nigéria (0,6 % du PIB non pétrolier). En outre, les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures ont été ajustées d'un montant de 160 milliards de FCFA (3,3 % du PIB hors pétrole) pour refléter le coût de la reconstitution de l'équipement militaire déployé au Mali et en RCA que le gouvernement espère voir remboursé par la communauté internationale. Toutefois, les dépenses pour cet équipement militaire ne peuvent être ni engagées ni financées en l'absence d'un soutien des donateurs<sup>9</sup> et
- d'importantes réductions des projections pétrolières et non pétrolières (d'environ 2¼% et 1% du PIB non pétrolier, respectivement). La révision à la baisse des recettes pétrolières est imputable principalement à une diminution plus importante que prévu à l'origine de la production du Consortium Esso due à des problèmes techniques temporaires. S'agissant des recettes hors pétrole, les résultats de la première moitié de l'année indiquent un recouvrement nettement inférieur aux attentes à cause de difficultés administratives et techniques de la perception des impôts et de la réduction des importations imputable à la fermeture des frontières avec le Nigéria et la Libye.

<sup>9</sup> Qui plus est, ces équipements militaires ne pourront pas être reconstitués avec des ressources intérieures cette année, compte tenu du fait le budget ne prévoit aucune allocation en ce sens dans la loi de finances rectificative de 2013.

14. **Les besoins de financement qui en résultent seront satisfaits moyennant l'émission d'une dette importante sur le marché régional, l'utilisation des dépôts du Trésor et une réduction modérée des dépenses primaires (Tableau du texte 1).** Pour financer le déficit budgétaire global (de 3,4 % du PIB non pétrolier), les autorités émettront des bons du Trésor sur le marché intérieur (35 milliards de FCFA, soit 0,7 % du PIB non pétrolier) et placeront des titres à moyen terme (y compris auprès d'États voisins) dans la zone CEMAC (environ 2,7 % du PIB non pétrolier).<sup>10</sup> En outre, le gouvernement tirera l'équivalent de 1,7 % du PIB non pétrolier en dépôts du Trésor dans le système bancaire. Le niveau élevé de liquidité de la région suggère que ce type de financement pourrait être disponible ; et même si la liquidité du système bancaire devait se resserrer, le ratio du crédit à l'économie au PIB non pétrolier devrait néanmoins progresser. Le budget révisé inclut des réductions des dépenses équivalant à 1,4 % du PIB non pétrolier, principalement des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures. L'ajustement des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures (environ 1 % du PIB non pétrolier) concerne de nouveaux projets dont la mise en œuvre n'a pas encore démarré, ce qui ramène leur enveloppe de dépenses (en ratio au PIB non pétrolier) au niveau en vigueur en 2010-11. L'ajustement moins prononcé des dépenses primaires courantes hors salaires par rapport aux dépenses d'investissement correspond à l'engagement des autorités à protéger les dépenses prioritaires sociales, mais indique aussi la nécessité d'assurer l'efficacité de ces dépenses. C'est pourquoi le programme de référence inclut des objectifs quantitatifs trimestriels pour les dépenses sociales dans les domaines de l'enseignement primaire et secondaire, de la santé, de la protection sociale, de l'eau et de l'assainissement et du développement rural.

Tableau du texte 1. Besoins en financement et sources de financement

	En milliards de FCFA	En millions de \$EU	En pourcentage	
			du PIB non pétr.	du PIB
<b>I. Total besoins en financement</b>	<b>334</b>	<b>672</b>	<b>6.9</b>	<b>4.9</b>
Déficit de financement dans le budget d'origine de 2013 (brut)	155	312	3.2	2.3
Dépenses additionnelles exceptionnelles de sécurité <sup>1</sup>	30	60	0.6	0.4
Révisions aux projections de recettes pétrolières	112	225	2.3	1.7
Révisions aux projections des recettes non pétrolières	37	74	0.8	0.5
<b>II. Sources de financement</b>	<b>334</b>	<b>672</b>	<b>6.9</b>	<b>4.9</b>
<i>Financement intérieur</i>	266	536	5.5	3.9
Bons du Trésor	35	70	0.7	0.5
Marché régional des capitaux	131	263	2.7	1.9
Dépôts à la BEAC	80	161	1.7	1.2
Rééchelonnement des avances statutaires de la BEAC	21	42	0.4	0.3
<i>Réduction des dépenses prim. par rapport au budget d'origine</i>	68	136	1.4	1.0
Dépenses d'investissement	46	92	0.9	0.7
Dépenses primaires courantes hors salaires	22	44	0.5	0.3
<b>III. Déficit de financement résiduel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.0</b>	<b>0.0</b>

Sources: Autorités tchadiennes et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Y compris le coût encourus pour la participation à la force sécuritaire régionale au Mali.

<sup>10</sup> Là encore, ce déficit budgétaire global exclut les 160 milliards de FCFA pour le remplacement des équipements militaires, car il n'apparaîtrait qu'avec un soutien des donateurs qui n'a pas encore été identifié.

15. **Les autorités entendent soumettre le projet de budget de 2014 au Parlement d'ici à la fin d'octobre 2013, et prévoient de continuer à réduire le déficit primaire hors pétrole (MPEF, paragraphe 17).** La stratégie des autorités pour le budget de 2014 sera abordée au cours de la première revue du programme de référence. Les autorités ont l'intention de mettre en œuvre des mesures destinées à : (i) renforcer l'administration des recettes et des douanes, en tirant parti de la récente assistance technique du FMI ; (ii) accroître les recettes fiscales hors pétrole en simplifiant les exonérations fiscales (après avoir fait le point au cours des mois qui viennent sur les exonérations existantes pour évaluer l'ampleur des fuites de recettes qui leur sont associées) et (iii) réduire les subventions et les transferts aux entreprises publiques (MPEF, paragraphe 12). C'est pourquoi le solde budgétaire global devrait nettement s'améliorer en 2014 et dégager des excédents en 2015-17, ce qui se traduirait par une nette baisse du ratio de la dette au PIB.

## B. Gestion des finances publiques

16. **Le renforcement de la gestion des finances publiques est un élément crucial du programme de référence.** Le programme de réformes des autorités pour les mois à venir met l'accent sur le contrôle des dépenses, la gestion de la trésorerie et les processus de passation des marchés — conformément aux discussions lors des consultations de 2012 au titre de l'article IV. Limiter le recours aux procédures de dépenses d'urgence (appelées DAO, dépenses avant ordonnancement), qui par le passé ont nui à la discipline budgétaire, ont donné lieu à des dépenses hors budget et à une réallocation des dépenses par rapport aux priorités budgétaires, est une composante importante des efforts des autorités. A la fin de mai de cette année, les DAO sont quasi-exclusivement reliés à des dépenses exceptionnelles de sécurité et les autorités se sont engagées à les limiter à moins de 20 % des dépenses financées sur ressources intérieures (à l'exclusion des salaires, des paiements de la dette et des dépenses de sécurité relatives à la campagne militaire au Mali). Afin d'améliorer la gestion de la trésorerie, le Ministère des finances est en train de préparer des plans trimestriels de trésorerie tous les mois et de fermer les comptes non essentiels de l'État dans les banques commerciales. S'agissant de la passation des marchés, le gouvernement est résolu à accroître le recours aux appels d'offres compétitifs pour octroyer les contrats de l'État. D'autres actions incluent la création d'un tribunal d'audit (qui serait en place une fois que l'amendement à la Constitution sera devenu une loi) de même que le rapprochement des chiffres du crédit net à l'État dans le suivi budgétaire et monétaire. Pour ce qui est de la transparence, les autorités sont déterminées à mettre en œuvre la totalité des normes de transparence et de gouvernance de l'ITIE (dans l'évaluation la plus récente, le Tchad satisfaisait à 12 de ses 20 critères et le gouvernement est décidé à remédier aux faiblesses recensées).

17. **Les efforts du gouvernement seront complétés par l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires** (y compris la Banque mondiale et la Banque africaine de développement). Le gouvernement a récemment sollicité l'assistance technique du Département des finances publiques afin de procéder à un diagnostic général de son système de gestion des finances publiques qui sera utilisé pour mettre au point un plan d'action de réformes dans ce domaine.

### C. Gestion de la dette

18. **L'absence de suivi des opérations de la dette publique et la fragmentation des responsabilités dans l'approbation et la signature des opérations de dette ont entravé le contrôle budgétaire et compromettent la viabilité de la dette.** À compter de septembre 2013, les autorités vont réactiver le comité interministériel responsable de l'approbation et du suivi des opérations de la dette (la Commission nationale d'analyse de la dette — CONAD) et la rendre pleinement opérationnelle, de même que son unité technique (ETAVID) qui s'occupe de la viabilité de la dette. À moyen terme, elles entendent centraliser les opérations de gestion de la dette au sein de l'unité de la dette du Ministère des finances qui sert de secrétariat technique de la CONAD. Cet effort sera suivi de l'approbation d'une loi sur la gestion de la dette publique au début de 2014 qui, entre autres, devrait clarifier les responsabilités de l'analyse de la dette, de l'approbation, de la signature et du suivi.

19. **Les autorités ont commencé le processus de renégociation des emprunts importants non concessionnels dans le cadre de l'Accord cadre de financement (ACF) signé avec Eximbank de Chine en août 2011.**<sup>11</sup> Bien qu'aucun décaissement n'ait eu lieu au titre de l'ACF, ce dernier n'est pas compatible avec les obligations normales du programme du FMI ou, plus généralement, avec les objectifs de l'initiative PPT. Les consultations de 2012 au titre de l'article IV ont déterminé que l'ACF (2 milliards de dollars, soit 15 % du PIB de 2013) posait problème pour les raisons suivantes : (i) les conditions de l'emprunt ne respectaient pas l'obligation standard de concessionnalité; (ii) la garantie des obligations de paiement subordonnait d'autres créanciers et contrevenait aux obligations de cession conformément à la loi de la BEAC et (iii) s'il était décaissé sur une courte période, il relèverait nettement le risque de surendettement et compromettrait la viabilité de la dette.<sup>12</sup> Après une première réunion à haut niveau en mai 2013, les négociations se poursuivent.

20. **Les autorités sont décidées à éviter tout nouvel emprunt extérieur non concessionnel par l'État et les entreprises publiques.** Après mars 2013, le gouvernement a signé un prêt non concessionnel avec l'OPEP pour un total équivalant à environ 12 millions de

<sup>11</sup> Pour de plus amples détails voir le rapport des consultations de 2012 au titre de l'article IV pour le Tchad (Rapport des services N° 13/87).

<sup>12</sup> Voir Analyse de viabilité de la dette dans le rapport des consultations de 2012 au titre de l'article IV pour le Tchad (Rapport des services N° 13/87).

dollars pour financer un projet dont le potentiel économique a été jugé substantiel : une route entre Ngouri et Bol (près des frontières avec le Nigéria et le Cameroun). Ce prêt a un élément dons de 21 %. Toutefois, le gouvernement et les entreprises publiques non financières se sont engagés à ne signer aucune nouvelle dette extérieure non concessionnelle à l'avenir afin de préserver la viabilité de la dette. De plus, elles ont l'intention de ne pas offrir de recettes futures en garantie du paiement de la dette extérieure.

21. **Les autorités sont résolues à empêcher l'accumulation des arriérés intérieurs et intérieurs.** Conformément aux objectifs quantitatifs du programme (MPEF, Tableau 1), le gouvernement s'est engagé à ne pas accumuler de nouveaux arriérés intérieurs en 2013 (PAT, paragraphe 15).

#### D. Suivi du programme et risques de mise en œuvre

22. **Le programme de référence sera suivi sur la base d'objectifs quantitatifs trimestriels et de repères structurels.** Le programme fixe des objectifs quantitatifs à la fin de juin, fin de septembre et fin de décembre 2013 (MPEF, Tableau 1). Les objectifs quantitatifs portent sur le solde primaire hors pétrole, le financement intérieur net à l'État, la non-accumulation d'arriérés intérieurs et intérieurs, l'absence de dette extérieure non concessionnelle ou garantie et sur les dépenses sociales de réduction de la pauvreté. Les repères structurels (MPEF, Tableau 2) incluent des réformes sur les dépenses, la trésorerie et la gestion de la dette.

23. **La mise en œuvre du programme de référence rencontrera des risques importants.** L'instabilité sécuritaire régionale et la chute potentielle des prix internationaux du pétrole sont les principales sources de risques pour le programme. Qui plus est, les réductions de dépenses dans le cadre du budget révisé exigeront un strict contrôle des dépenses, notamment s'agissant des projets d'infrastructure prévus en vue d'accueillir le sommet de l'Union africaine en 2015 et des transferts vers les entreprises publiques enregistrant des pertes.

24. **Conformément aux obligations relatives aux sauvegardes pour les banques centrales régionales, une évaluation des sauvegardes quadriennale de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) est en cours.** L'évaluation se déroule dans le contexte de plans et de mesures approfondis lancés pour relever les défis de la gouvernance et maîtriser les difficultés apparues en 2009. Pour sa part, la BEAC a adopté un plan d'action en vue de réformer sa propre gouvernance, de renforcer les principales sauvegardes et les capacités. En outre, une série de mesures permanentes a été convenue entre la BEAC et le FMI en vue de déterminer si les revues périodiques des programmes du FMI pourraient se poursuivre pour les pays membres qui utilisent les ressources du FMI. Une synthèse des résultats de l'évaluation actuelle sera communiquée dès son achèvement.

## ÉVALUATION DES SERVICES

25. **Le Tchad peut faire d'importants progrès vers ses objectifs de développement en dépit de la vulnérabilité du pays aux problèmes de sécurité régionale et aux incertitudes des prix internationaux du pétrole.** La période relativement longue de stabilité intérieure, conjuguée à une coopération plus étroite avec la communauté internationale, de même qu'une équipe économique décidée à faire avancer les réformes structurelles, offrent l'opportunité de mettre en œuvre des politiques à plus long terme qui accéléreraient la croissance économique et la réduction de la pauvreté.

26. **Le programme du gouvernement pour 2013 dans le cadre d'un programme de référence tend à juste titre à assainir progressivement la situation budgétaire en réaction à la baisse tendancielle des recettes pétrolières.** Le programme de référence offre au Tchad une occasion de créer de solides antécédents de gestion économique et de réformes qui renforceraient les résultats macroéconomiques et jetteraient les bases d'un programme appuyé par la FEC. L'objectif du déficit primaire hors pétrole qui ancre la politique budgétaire en 2013 repose sur la tendance à la baisse du déficit primaire hors pétrole depuis 2011, ce qui est crucial compte tenu de la baisse prévue des recettes pétrolières à moyen terme en l'absence de nouvelles découvertes pétrolières. Le fait de privilégier le financement plutôt que l'assainissement budgétaire pour couvrir les besoins de financement relativement importants en 2013 reflète l'anticipation selon laquelle le solde budgétaire global devrait s'améliorer dans les années à venir et permet un ajustement sans heurts des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures, tout en protégeant les dépenses sociales prioritaires. Les services du FMI saluent l'engagement des autorités à protéger les dépenses sociales; pour autant, il demeure nécessaire d'améliorer le ciblage et l'efficacité des dépenses sociales.

27. **Pour assurer la discipline budgétaire et le contrôle des dépenses et en améliorer la qualité, il est crucial d'insister sur les réformes de gestion des finances publiques.** À court terme, une réforme très importante consiste à limiter strictement aux situations réelles d'urgence le recours aux DAO. Globalement, la mise en œuvre des réformes de la gestion des finances publiques, avec le soutien de l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires, devrait encourager une reprise du soutien budgétaire des donateurs à moyen terme, notamment pour financer la nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté (à savoir, le Plan national de développement 2013–15).

28. **Il convient de renforcer la gestion de la dette pour assurer sa viabilité.** Des réformes institutionnelles sont requises pour centraliser l'approbation de la dette et sa gestion opérationnelle. La décision de réactiver un comité interministériel associé est une bonne chose et devrait être suivie d'un renforcement de l'unité de la dette au sein du Ministère des finances. Les services saluent les décisions prises par les autorités pour, d'une part, renégocier l'Accord cadre de financement avec Eximbank China, afin qu'il respecte les obligations standard de concessionnalité et de viabilité de la dette et, d'autre part, s'abstenir de tout nouvel emprunt non concessionnel ou garantissant le paiement de la dette extérieure avec des recettes futures.



29. **Les principaux risques qui pèsent sur la mise en œuvre du programme de référence proviennent de l'instabilité sécuritaire régionale, d'une chute éventuelle des prix internationaux du pétrole et des faiblesses de la gestion des finances publiques.** La situation sécuritaire difficile de la région pourrait se traduire par des dépenses accrues dans ce domaine. A cet égard, le décaissement des compensations liées à la campagne militaire au Mali contribueront à minimiser les risques pour les résultats budgétaires dans le cadre du programme. Pour l'avenir, la participation du Tchad à la force des Nations Unies au Mali limitera les dépenses budgétaires pour ce poste. La mise en œuvre des réductions de dépenses dans le cadre de la loi de finances rectificative exigera que celles-ci soient rigoureusement contrôlées. Les projets d'infrastructure prévus pour accueillir le sommet de l'Union africaine en 2015 devraient être alignés sur les plans budgétaires actuels.

30. **Même si les risques sont importants pour le programme de référence, les autorités sont déterminées à atteindre les objectifs du programme.** Le programme de référence s'appuie sur les discussions qui se sont tenues lors des dernières consultations au titre de l'article IV et, avec une assistance technique déjà identifiée, il pourrait donner lieu à des progrès significatifs pour renforcer la gestion économique et créer de meilleures institutions budgétaires. La mise en œuvre réussie du programme de référence contribuera aussi à créer des antécédents appropriés de gestion macroéconomique et de réformes structurelles qui, à leur tour, pourraient permettre aux autorités de passer à un programme appuyé par la FEC et d'élargir leurs relations avec les partenaires internationaux de développement.

Tableau 1. Tchad: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2009–2018

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
				Prél.			Projections			
	(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
<b>Économie réelle</b>										
PIB à prix constants	4.2	13.5	0.1	8.9	3.9	10.5	9.2	3.6	3.5	2.6
PIB pétrolier	-3.7	-1.1	-0.4	-4.0	3.5	31.8	23.1	-4.0	-4.2	-9.0
PIB non pétrolier	6.4	17.2	0.2	11.6	4.0	6.6	6.1	5.6	5.3	5.0
Déflateur du PIB	-9.6	6.4	8.6	5.3	-1.2	3.4	2.8	-1.3	0.1	-0.7
Déflateur du PIB non pétrolier	1.4	-2.9	2.5	0.6	0.7	3.7	3.5	2.0	2.4	1.2
Indice des prix à la consommation (moyenne pour la période)	10.1	-2.1	1.9	7.7	2.6	3.9	3.0	3.0	3.0	3.0
Indice des prix à la consommation (fin de période)	4.7	-2.2	10.8	2.1	5.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
<b>Prix du pétrole</b>										
WEO (\$EU/baril) <sup>1</sup>	61.8	79.0	104.0	105.0	102.5	98.0	93.2	89.6	86.9	84.9
Prix tchadien (\$EU/baril) <sup>2</sup>	55.5	73.6	97.7	102.0	100.4	93.9	90.1	86.0	84.3	82.9
Production pétrolière (en millions de barils)	43.6	44.7	43.6	41.2	38.6	54.2	68.1	65.0	61.9	55.7
Taux de change FCFA pour 1\$EU (moyenne pour la période)	471.0	494.4	471.4	510.0	497.0	492.9	488.0	483.4	479.5	475.7
<b>Monnaie et crédit<sup>3</sup></b>										
Avoirs extérieurs nets	-74.7	13.3	25.3	14.8	-10.2	3.3	10.0	9.7	10.8	-0.8
Avoirs intérieurs nets	70.1	12.0	-11.0	-1.3	18.6	7.2	-0.2	-2.0	-3.0	7.2
<i>Dont</i> : créances nettes sur l'administration centrale	67.7	7.2	-18.8	-13.1	9.9	-11.3	-7.2	-11.1	-12.0	-0.1
<i>Dont</i> : crédit au secteur privé	5.9	10.7	9.0	12.9	8.9	18.7	7.0	9.1	9.0	7.3
Monnaie au sens large	-4.6	25.3	14.2	13.4	8.4	10.6	9.8	7.7	7.8	6.4
Vitesse de circulation revenu (PIB non pétrolier/monnaie au sens large)	7.3	6.6	5.9	5.9	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7
<b>Secteur extérieur (en FCFA)</b>										
Exportations de biens et de services, f.à.b.	-26.6	20.7	20.2	-2.8	-7.4	25.8	17.7	-7.4	-5.5	-9.6
Importations de biens et de services, f.à.b.	-0.4	19.4	9.4	-1.0	-0.5	13.5	3.5	0.8	-0.5	0.9
Volume d'exportations	0.2	-6.9	-3.0	-9.7	-5.3	27.0	21.4	-4.5	-3.3	-8.3
Volume d'importations	6.7	16.3	2.1	-0.1	-0.2	12.0	3.3	0.2	-1.5	-0.2
Solde global des paiements (en pourcentage du PIB)	-8.0	0.1	2.9	0.7	-1.2	0.3	1.0	1.1	1.2	-0.2
Solde du compte courant, y compris transferts officiels (en % du PIB)	-3.1	-4.0	-0.8	-1.4	-5.4	-2.3	1.2	-1.0	-2.3	-4.5
Termes de l'échange	-21.5	26.3	15.7	8.6	-2.0	-2.3	-3.3	-3.7	-3.2	-2.5
Dette extérieure (en pourcentage du PIB)	23.0	25.2	26.4	20.8	20.3	18.9	17.7	18.3	18.5	18.9
VAN de la dette extérieure (en % des exportations de biens et de services)	36.3	30.9	50.8	49.9	55.4	46.1	40.9	45.9	50.2	57.6
<b>(Pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)</b>										
<b>Finances de l'État</b>										
Recettes et dons	18.6	26.7	34.6	33.4	27.7	28.5	31.8	28.8	26.6	24.0
<i>Dont</i> : hors pétrole	7.3	8.1	7.6	7.7	8.3	8.7	9.0	9.6	10.0	10.5
Dépenses	28.1	32.2	31.3	32.8	31.1	29.5	29.2	28.0	26.4	25.8
Courantes	18.0	19.2	17.9	15.7	17.0	15.9	15.7	15.3	14.8	14.8
D'investissement	10.0	13.1	13.3	17.0	14.1	13.6	13.5	12.7	11.6	11.0
Solde primaire hors pétrole (base engagements, dons excl.) <sup>4</sup>	-17.1	-20.1	-19.6	-19.2	-18.1	-15.0	-14.5	-13.0	-11.3	-10.5
Solde primaire global (dons incl., base engagements)	-9.4	-5.5	3.3	0.6	-3.3	-1.0	2.6	0.8	0.2	-1.8
Solde budgétaire global (dons incl., base caisse)	-9.3	-4.2	0.6	1.7	-3.3	-1.0	0.5	0.8	0.2	-1.8
Dette totale (en pourcentage du PIB) <sup>5</sup>	30.5	30.5	35.9	27.8	28.1	26.2	23.5	23.3	22.9	23.1
<i>Dont</i> : dette intérieure <sup>5</sup>	7.5	5.2	9.5	7.0	7.8	7.4	5.7	5.0	4.5	4.2
<b>Pour mémoire :</b>										
PIB nominal (en milliards de FCFA) <sup>6</sup>	4,369	5,279	5,736	6,579	6,753	7,714	8,659	8,856	9,177	9,343
<i>Dont</i> : PIB non pétrolier	3,515	3,999	4,108	4,614	4,833	5,344	5,867	6,320	6,813	7,246
PIB nominal (en milliards de \$EU) <sup>6</sup>	9.3	10.7	12.2	12.9	13.6	15.7	17.7	18.3	19.1	19.6
<i>Dont</i> : PIB non pétrolier	7.5	8.1	8.7	9.0	9.7	10.8	12.0	13.1	14.2	15.2

Sources: Autorités tchadiennes et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup>WEO 2013, production de printemps.<sup>2</sup>Le prix du pétrole tchadien est le prix du Brent moins une escompte pour la qualité.<sup>3</sup>Variations en pourcentage du stock de la monnaie au sens large en début de période.<sup>4</sup>À savoir, total recettes, dons et recettes pétr. exclus, moins total dépenses à l'excl. paiements nets d'intérêt et invest. financés sur ressources extérieures.<sup>5</sup>Administration centrale, y compris dette garantie par l'État.<sup>6</sup>PIB à l'aide des comptes nationaux, année de base 2005.

**Tableau 2. Tchad: PIB réel par secteur, 2009–2018**

(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)

		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	Pondération <sup>1</sup>				Prél.			Projections			
Secteur primaire	44	-3.1	16.1	-7.6	11.8	-6.7	14.7	13.0	0.1	0.0	-2.0
Agriculture	12	-1.9	49.8	-25.3	46.9	-21.5	5.7	5.3	5.1	4.9	4.7
Cultures vivrières	11	-1.3	54.1	-27.4	50.6	-23.0	5.0	4.7	4.6	4.5	4.5
Cultures industrielles	1	-8.8	-7.2	20.6	-1.2	8.1	15.0	13.5	11.5	9.2	7.3
Bétail, foresterie et pêche	11	-4.6	1.9	3.9	1.2	3.0	2.8	2.5	2.2	2.2	2.2
Prod. mines et carrières	3	14.3	13.6	12.0	12.1	14.8	6.0	5.1	4.3	3.7	3.1
Extraction du pétrole et du gaz	19	-5.0	3.3	-1.1	-6.5	-1.2	33.2	25.6	-4.6	-4.8	-9.9
Secteur secondaire	12	13.1	10.2	9.0	8.5	23.4	8.2	5.6	5.4	5.0	4.5
Industrie manuf. (hors pétrole)	1	8.9	9.9	11.3	12.2	24.0	16.5	14.9	12.6	10.1	8.1
<i>Dont: traitement du coton</i>	0	10.4	-51.6	51.1	31.4	22.0	26.4	13.2	11.9	10.7	9.6
Artisanat	5	8.8	9.7	9.0	4.3	13.4	4.8	5.2	5.2	4.6	4.6
Services publics	0	-13.4	10.1	10.1	14.3	27.2	10.9	8.7	7.0	6.3	5.6
Bâtiment	6	18.2	10.0	2.0	7.7	29.8	5.2	4.1	3.9	4.1	3.8
<i>Dont: lié au pétrole</i>	2	13.1	-49.5	-31.9	20.9	72.2	0.0	-2.4	-4.1	-3.0	-7.1
Raffinerie	...	...	...	...	79.2	56.4	43.8	5.3	5.7	5.0	2.7
Secteur tertiaire	41	10.4	11.5	4.9	6.5	8.8	7.9	7.2	6.5	6.1	5.8
Commerce, transport	22	8.1	16.5	1.7	6.2	10.7	9.4	8.2	7.2	6.7	6.1
Commerce	20	8.2	17.6	1.0	7.1	9.5	8.1	6.9	5.8	5.3	4.7
Transport	3	7.6	8.8	7.5	-0.8	20.3	18.7	17.2	15.8	14.5	13.4
Administrations publiques	7	23.1	-2.9	5.2	4.2	5.1	4.7	4.5	4.3	4.1	4.5
Autres	12	8.7	10.1	11.0	8.1	7.1	6.7	6.4	6.1	5.8	5.5
Droits et taxes sur les import.	2	6.7	18.1	18.9	3.5	4.7	4.7	4.7	4.7	4.7	4.8
Total PIB	100	4.2	13.5	0.1	8.9	3.9	10.5	9.2	3.6	3.5	2.6
PIB pétrolier (invest. inclus)	20	-3.7	-1.1	-0.4	-4.0	3.5	31.8	23.1	-4.0	-4.2	-9.0
PIB non pétrolier	80	6.4	17.2	0.2	11.6	4.0	6.6	6.1	5.6	5.3	5.0

Sources: Autorités tchadiennes et estimations les projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Part moyenne du PIB de 2005-10.

**Tableau 3. Tchad: Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2009–2018**

(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2009	2010	2011	2012	2013			2014	2015	2016	2017	2018
					Prél.	LFI	LFR <sup>1</sup>					
Total recettes et dons	655	1,069	1,422	1,542	1,490	1,341	1,341	1,523	1,863	1,818	1,814	1,739
Recettes	540	1,000	1,331	1,375	1,373	1,224	1,224	1,410	1,739	1,685	1,671	1,591
Pétrolières	284	676	1,017	1,020	933	821	821	946	1,209	1,078	990	833
Non pétrolières	256	324	314	355	440	403	403	464	530	607	681	758
Fiscales	239	313	296	339	415	378	378	437	502	566	633	701
Non fiscales	16	11	18	16	25	25	25	27	28	41	48	57
Dons	115	69	91	167	117	117	117	113	124	133	144	148
Soutien budgétaire	35	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons projets	80	69	91	167	117	117	117	113	124	133	144	148
Dépenses	987	1,289	1,284	1,512	1,539	1,661	1,501	1,576	1,711	1,769	1,801	1,873
Courantes	634	766	736	726	814	822	822	847	922	965	1,011	1,072
Traitements et salaires	201	216	250	283	343	343	343	363	390	404	412	438
Biens et services	110	111	87	123	135	128	128	160	176	190	204	217
Transferts et subventions	302	411	364	291	299	315	315	273	299	316	341	362
Subventions et transferts hors titres	109	191	163	197	267	253	253	...	...	...	...	...
Sécurité exceptionnelle	193	220	201	95	32	62	62	...	...	...	...	...
Intérêts	21	29	35	28	36	36	36	51	56	55	53	54
Intérieurs	5	14	25	16	18	18	18	26	30	27	24	22
Extérieurs	16	16	10	12	18	18	18	25	26	28	30	32
Investissements	353	522	548	787	725	839	679	729	790	805	791	800
Financés sur ressources intérieures	242	392	416	543	538	492	492	460	505	506	477	478
Financés sur ressources extérieures	111	130	132	243	187	347	187	270	285	299	314	322
Solde global, dons inclus, base caisse)	-332	-220	137	30	-49	-320	-160	-53	151	49	13	-133
Solde primaire non pétr. (dons exclus, engagements) <sup>2</sup>	-601	-805	-804	-886	-876	-875	-875	-800	-851	-823	-772	-763
Variations des soldes à payer <sup>3</sup>	-83	-159	-166	-109	...	...	-247	-246	-245	-122	-126	-128
En instance <sup>4</sup>	85	142	50	247	...	...	246	245	122	126	128	132
Erreurs et omissions	2	66	3	-92	...	...	...	...	...	...	...	...
Solde global (dons inclus, caisse)	-329	-170	25	76	...	-321	-161	-54	29	53	14	-129
Financement	329	170	-25	-76	...	162	161	54	-29	-53	-14	129
Financement intérieur	327	58	-22	-119	...	169	169	-29	-115	-142	-143	-1
Financement bancaire	328	48	-110	-97	...	76	76	-98	-68	-115	-133	-1
Banque centrale (BEAC)	327	48	-106	-73	...	78	78	-85	-68	-115	-133	-1
Dépôts	211	-23	-100	-48	...	80	80	-63	-47	-93	-113	19
Avances (net)	120	76	0	-21	...	0	0	-21	-21	-21	-21	-21
FMI (remboursement)	-4	-6	-5	-4	...	-2	-2	-1	-1	0	0	0
Banques commerciales	0	0	-5	-25	...	-2	-2	-13	0	0	0	0
Financement non bancaire (net)	-1	0	88	-25	...	94	93	69	-46	-28	-10	0
Privatisation	1	10	1	3	...	0	0	0	0	0	0	0
Financement extérieur	1	112	-3	43	-7	-7	-7	84	86	90	129	130
Prêts (net)	1	112	-3	43	-7	-7	-7	84	86	90	129	130
Décaissements	30	157	41	76	70	70	70	157	161	165	170	174
Emprunts budgétaires	0	141	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts projets	59	61	41	76	70	70	70	157	161	165	170	174
Amortissement	-29	-45	-44	-33	-76	-77	-77	-73	-76	-76	-41	-43
Déficit de financement	...	...	...	...	155	160	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>												
PIB non pétrolier	3,515	3,999	4,108	4,614	4,833	4,833	4,833	5,344	5,867	6,320	6,813	7,246
Dépôts bancaires (principalement BEAC)	82	105	205	253	...	173	173	235	282	376	488	469
(en mois de dépenses fin. sur ress. intérieures)	1.1	1.1	2.1	2.4	...	1.6	1.6	2.2	2.4	3.1	3.9	3.6
Avances statutaires de la BEAC	142	166	209	188	...	188	188	167	146	125	104	83

Sources: Autorités tchadiennes et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Projet de budget révisé et adopté par le Conseil des Ministres.<sup>2</sup> Total recettes, moins dons et recettes pétrolières, moins total dépenses, moins paiements d'intérêts nets et investissement fin. sur ressources extérieures.<sup>3</sup> Avant 2013, les montants qui dépassent les paiements en instance représentent l'apurement des arriérés accumulés au cours des exercices précédents.<sup>4</sup> Différence entre les dépenses engagées et les dépenses caisse.

**Tableau 4. Tchad: Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2009–2018**

(en pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)

	2009	2010	2011	2012		2013		2014	2015	2016	2017	2018
				Prél.	LFI	LFR <sup>1</sup>	Prog.					
Total recettes et dons	18.6	26.7	34.6	33.4	30.8	27.7	27.7	28.5	31.8	28.8	26.6	24.0
Recettes	15.3	25.0	32.4	29.8	28.4	25.3	25.3	26.4	29.6	26.7	24.5	22.0
Pétrolières	8.1	16.9	24.8	22.1	19.3	17.0	17.0	17.7	20.6	17.1	14.5	11.5
Non pétrolières	7.3	8.1	7.6	7.7	9.1	8.3	8.3	8.7	9.0	9.6	10.0	10.5
Fiscales	6.8	7.8	7.2	7.3	8.6	7.8	7.8	8.2	8.6	9.0	9.3	9.7
Non fiscales	0.5	0.3	0.4	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.7	0.8
Dons	3.3	1.7	2.2	3.6	2.4	2.4	2.4	2.1	2.1	2.1	2.1	2.0
Soutien budgétaire	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons projets	2.3	1.7	2.2	3.6	2.4	2.4	2.4	2.1	2.1	2.1	2.1	2.0
Dépenses	28.1	32.2	31.3	32.8	31.8	34.4	31.1	29.5	29.2	28.0	26.4	25.8
Courantes	18.0	19.2	17.9	15.7	16.8	17.0	17.0	15.9	15.7	15.3	14.8	14.8
Traitements et salaires	5.7	5.4	6.1	6.1	7.1	7.1	7.1	6.8	6.7	6.4	6.1	6.1
Biens et services	3.1	2.8	2.1	2.7	2.8	2.6	2.6	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Transferts et subventions	8.6	10.3	8.9	6.3	6.2	6.5	6.5	5.1	5.1	5.0	5.0	5.0
Subventions et transferts non sécuritaires	3.1	4.8	4.0	4.3	5.5	5.2	5.2	...	...	...	...	...
Sécurité exceptionnelle	5.5	5.5	4.9	2.1	0.7	1.3	1.3	...	...	...	...	...
Intérêts	0.6	0.7	0.9	0.6	0.7	0.7	0.7	1.0	1.0	0.9	0.8	0.8
Intérieurs	0.1	0.3	0.6	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.5	0.4	0.3	0.3
Extérieurs	0.4	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4
Investissements	10.0	13.1	13.3	17.0	15.0	17.4	14.1	13.6	13.5	12.7	11.6	11.0
Financés sur ressources intérieures	6.9	9.8	10.1	11.8	11.1	10.2	10.2	8.6	8.6	8.0	7.0	6.6
Financés sur ressources extérieures	3.1	3.3	3.2	5.3	3.9	7.2	3.9	5.0	4.9	4.7	4.6	4.4
Solde global (dons inclus, engagements)	-9.4	-5.5	3.3	0.6	-1.0	-6.6	-3.3	-1.0	2.6	0.8	0.2	-1.8
Solde primaire non pétr.(dons excl., engagements) <sup>2</sup>	-17.1	-20.1	-19.6	-19.2	-18.1	-18.1	-18.1	-15.0	-14.5	-13.0	-11.3	-10.5
Variation des soldes à payer <sup>3</sup>	-2.4	-4.0	-4.0	-2.4	...	...	-5.1	-4.6	-4.2	-1.9	-1.9	-1.8
En instance <sup>4</sup>	2.4	3.6	1.2	5.4	...	...	5.1	4.6	2.1	2.0	1.9	1.8
Erreurs et omissions	0.0	1.7	0.1	-2.0	...	...	...	...	...	...	...	...
Solde global (dons inclus, caisse)	-9.3	-4.2	0.6	1.7	...	-6.6	-3.3	-1.0	0.5	0.8	0.2	-1.8
Financement	9.3	4.2	-0.6	-1.7	...	3.3	3.3	1.0	-0.5	-0.8	-0.2	1.8
Financement sur ressources intérieures	9.3	1.4	-0.5	-2.6	...	3.5	3.5	-0.5	-2.0	-2.3	-2.1	0.0
Financement bancaire	9.3	1.2	-2.7	-2.1	...	1.6	1.6	-1.8	-1.2	-1.8	-2.0	0.0
Banque centrale (BEAC)	9.3	1.2	-2.6	-1.6	...	1.6	1.6	-1.6	-1.2	-1.8	-2.0	0.0
Dépôts	6.0	-0.6	-2.4	-1.0	...	1.7	1.7	-1.2	-0.8	-1.5	-1.7	0.3
Avances (net)	3.4	1.9	0.0	-0.5	...	0.0	0.0	-0.4	-0.4	-0.3	-0.3	-0.3
FMI (remboursement)	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Banques commerciales	0.0	0.0	-0.1	-0.5	...	0.0	0.0	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement non bancaire (net)	0.0	0.0	2.1	-0.5	...	1.9	1.9	1.3	-0.8	-0.4	-0.1	0.0
Privatisation	0.0	0.2	0.0	0.1	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement extérieur	0.0	2.8	-0.1	0.9	-0.1	-0.2	-0.2	1.6	1.5	1.4	1.9	1.8
Prêts (net)	0.0	2.8	-0.1	0.9	-0.1	-0.2	-0.2	1.6	1.5	1.4	1.9	1.8
Décaissements	0.9	3.9	1.0	1.6	1.4	1.4	1.4	2.9	2.8	2.6	2.5	2.4
Emprunts budgétaires	0.0	3.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts projets	1.7	1.5	1.0	1.6	1.4	1.4	1.4	2.9	2.8	2.6	2.5	2.4
Amortissement	-0.8	-1.1	-1.1	-0.7	-1.6	-1.6	-1.6	-1.4	-1.3	-1.2	-0.6	-0.6
Déficit de financement	...	...	...	...	3.2	3.3	0.0	...	...	...	...	...
<i>Pour mémoire :</i>												
PIB non pétrolier	3,515	3,999	4,108	4,614	4,833	4,833	4,833	5,344	5,867	6,320	6,813	7,246
Dépôts bancaires (principalement BEAC)	2.3	2.6	5.0	5.5	...	...	3.6	4.4	4.8	5.9	7.2	6.5
(En mois de dépenses fin. sur ress. intérieures)	1.1	1.1	2.1	2.4	...	...	1.6	2.2	2.4	3.1	3.9	3.6
Avances statutaires de la BEAC	4.0	4.2	5.1	4.1	...	...	3.9	3.1	2.5	2.0	1.5	1.2

Sources: Autorités tchadiennes et estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Projet de budget révisé adopté par le Conseil des Ministres.<sup>2</sup> Total recettes, moins dons et recettes pétrolières, moins total dépenses, moins paiements nets d'intérêts et investissements financés sur ress. extérieures.<sup>3</sup> Avant 2013, les montants dépassant les instances, représentent l'apurement des arriérés, accumulés au cours des années précédentes.<sup>4</sup> Différence entre dépenses engagées et caisse.

**Tableau 5. Tchad: Balance des paiements, 2009–2018**

(Milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
			Est.	Prél.			Projections			
Compte courant	-137	-213	-48	-93	-365	-176	106	-89	-214	-422
Balance commerciale, secteur pétrolier incl.	374	569	760	671	490	886	1,272	968	825	540
Exportations, f.à.b.	1,320	1,752	2,032	2,145	1,914	2,434	2,867	2,607	2,427	2,151
Dont: pétrole	1,153	1,602	1,836	1,925	1,672	2,170	2,575	2,307	2,118	1,825
Importations, f.à.b.	-946	-1,183	-1,272	-1,474	-1,423	-1,549	-1,594	-1,639	-1,603	-1,611
Services (net)	-672	-923	-928	-894	-865	-1,051	-1,071	-1,019	-1,015	-1,006
Revenu (net)	-182	-176	-148	-346	-287	-310	-406	-363	-364	-311
Transferts (net)	344	317	268	476	296	299	311	326	341	356
Officiels (net)	35	22	17	20	21	23	26	28	31	33
Privés (net)	309	294	251	456	276	275	285	298	310	323
Compte financier et compte de capital	-98	-30	145	141	285	199	-19	182	326	403
Transferts de capitaux	49	59	85	164	113	109	120	130	140	145
Investissements directs étrangers	177	155	133	103	163	-64	-224	-44	-73	-63
Autres investissements à moyen long terme	27	65	99	33	-17	74	76	80	119	121
Secteur public	36	74	108	43	-7	84	86	90	129	130
Secteur privé	-9	-9	-9	-10	-10	-10	-10	-10	-10	-10
Capital à court terme	-351	-309	-172	-159	26	80	8	17	140	200
Erreurs et omissions	-116	249	72	...	...	...	...	...	...	...
Solde global	-350	5	169	48	-80	23	87	93	113	-19
Financement	350	-5	-169	-48	80	-23	-87	-93	-113	19
Avoirs extérieurs nets (BEAC)	350	-5	-169	-48	80	-23	-87	-93	-113	19
<i>Pour mémoire :</i>										
Réserves officielles brutes (réserves imputées, milliards de \$EU)	0.6	0.6	1.0	1.1	0.9	1.0	1.2	1.4	1.6	1.6
(En mois d'importations de biens et de services)	1.6	1.5	2.3	2.6	2.0	2.0	2.4	2.8	3.3	3.1
(Idem, importations du secteur pétrolier exclues)	1.9	1.8	2.9	3.3	2.4	2.4	2.8	3.2	3.7	3.4

Sources: Autorités tchadiennes et estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 6. Tchad: Situation monétaire, 2009–2013**

(milliards de FCFA)

	2009	2010	2011	2012	2013
				Prél.	Proj.
Avoirs extérieurs nets	238.9	303.1	456.0	558.1	478.1
Banque centrale	227.4	262.0	430.5	538.6	458.7
Banques commerciales	11.4	41.1	25.5	19.4	19.4
Avoirs intérieurs nets	244.0	302.2	235.3	226.2	372.3
Crédit intérieur	313.9	403.6	349.6	347.6	486.5
Créances sur l'administration publique (net)	141.4	176.0	62.4	-28.4	49.2
Trésor (net)	104.8	149.4	39.6	-40.9	36.7
Secteur bancaire	104.8	149.4	39.6	-40.9	36.7
Banque centrale	145.2	202.2	86.7	28.6	108.6
Créances sur les admin. publiques	217.4	289.8	278.9	279.8	279.8
Passifs envers des admin. publiques	-72.2	-87.6	-192.2	-251.2	-171.2
Banques commerciales	-40.3	-52.8	-47.1	-69.5	-71.9
Créances sur les admin. publiques	27.0	61.5	54.5	50.1	47.7
Passifs envers des admin. publiques	-67.3	-114.3	-101.5	-119.7	-119.7
Position au FMI	38.3	8.3	5.9	2.5	0.0
Autres, hors trésor	36.5	26.6	22.8	12.5	12.5
Crédit à l'économie	171.8	223.6	278.1	367.3	436.9
Comptes de capital	-62.9	-64.8	-89.9	-104.7	-104.7
Autres postes (net)	-2.9	-28.2	-12.1	-9.4	-9.4
Monnaie et quasi-monnaie	482.9	605.3	691.3	784.3	850.4
Circulation fiduciaire hors banque	291.9	345.7	373.5	400.7	434.5
Dépôts à vue	158.0	223.0	258.9	326.0	353.5
Dépôts à terme et épargne	33.0	36.6	58.9	57.5	62.4
<i>Pour mémoire :</i>					
Monnaie au sens large (variation annuelle en %)	-4.6	25.3	14.2	13.4	8.4
Crédit à l'économie (variation annuelle en %)	21.0	30.2	24.4	32.1	18.9
Crédit à l'économie (% du PIB)	3.9	4.2	4.8	5.6	6.5
Crédit à l'économie (% du PIB non pétrolier)	4.9	5.6	6.8	8.0	9.0
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB non pétr.)	7.3	6.6	5.9	5.9	5.7
Vitesse de circulation (PIB total)	9.0	8.7	8.3	8.4	7.9
Créances nettes sur l'administration (flux)	342.6	34.7	-113.6	-97.4	75.9

Sources: Autorités tchadiennes et estimations et projections des services du FMI.

## Appendice—Lettre d'intention

N'Djamena, Le 31 juillet 2013

Madame Christine Lagarde  
Directrice Générale  
Fonds monétaire international  
Washington, D.C. 20431

Madame la Directrice Générale,

Je voudrais, à nouveau, vous réitérer la disponibilité du Gouvernement de la République du Tchad à coopérer avec les services du Fonds Monétaire International (FMI) et me féliciter de la nouvelle dynamique que nous entendons imprimer à cette coopération en vue d'accroître nos capacités de réaction devant les exigences de la croissance et de la lutte contre la pauvreté.

Comme vous le savez déjà, outre les conséquences des conflits internes passés, l'instabilité dans les pays voisins, les crises alimentaires successives provoquées par une pluviométrie insuffisante et les faiblesses de la gestion budgétaire ont compromis la mise en œuvre des programmes financiers et non financiers appuyés par le FMI et l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPPTE).

Cependant, les gains récemment enregistrés sur le plan de la stabilité interne ont permis au Tchad de réaliser d'importantes avancées dans la conduite de sa politique économique et la construction de son infrastructure physique. À titre d'exemple, le déficit budgétaire primaire hors pétrole a été réduit sur la période 2011-2012 et le pays a accumulé une épargne financière.

Pour s'affranchir de manière résolue des problèmes passés de gestion de la politique macroéconomique et accélérer la mise en place de certaines réformes structurelles, le Gouvernement sollicite par la présente la mise en place d'un programme de référence couvrant la période du 1er avril au 31 décembre 2013. Les objectifs et mesures du programme sont définis dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint. Outre qu'il prévoira la diminution continue du déficit primaire hors pétrole, ce programme insistera particulièrement sur la stricte maîtrise du recours aux procédures budgétaires exceptionnelles, notamment les dépenses avant ordonnancement, et l'interdiction des dépenses engagées sans crédit budgétaire disponible préalable. Ces efforts seront consolidés davantage pendant l'exécution de la loi de finances de 2014 que le Gouvernement préparera en consultation avec les partenaires techniques et financiers.



Le Gouvernement espère vivement que la mise en œuvre satisfaisante du programme de référence et le réalignement de l'accord-cadre avec Eximbank Chine aux exigences types de concessionnalité et de soutenabilité de la dette ouvriront la voie à un nouvel accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) au début de 2014 et au renforcement du dialogue avec les bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux. Un programme appuyé par la FEC jouera un rôle catalyseur dans la mobilisation de ressources extérieures nécessaires à la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) adopté par le Gouvernement, pour combattre la pauvreté et améliorer sensiblement les conditions de vie au Tchad. Une partie de ces ressources devrait être mobilisée après le point d'achèvement de l'IPTE et l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

Le Gouvernement est convaincu que les politiques et mesures énoncées dans le MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme. Cependant, si d'autres mesures se révèlent nécessaires à cette fin, le Gouvernement consultera les services du FMI sur leur adoption. Le Gouvernement consultera également les services du FMI avant d'apporter toute révision aux politiques tracées dans le MPEF. Pour faciliter le suivi et l'évaluation de ce programme, le Gouvernement fournira aux services du FMI à intervalle régulier et dans les délais prescrits toutes les informations nécessaires prévues dans le Protocole d'accord technique (PAT) ci-joint. Enfin, le Gouvernement consent à la publication de la présente lettre, du MPEF, du PAT et du rapport des services du FMI sur le programme de référence.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Générale, l'assurance de ma haute considération.

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

/s/

Joseph Djimrangar Dadnadji

**Pièces jointes :**

- Mémoire de politiques économiques et financières
- Protocole d'accord technique

## Pièce jointe I—Memorandum de politiques économiques et financières

### INTRODUCTION

1. Ce mémorandum présente les politiques économiques et financières du Tchad du 1er avril au 31 décembre 2013 dans le cadre d'un programme de référence suivi par les services du FMI.
2. **Le Tchad est un pays fragile qui sort d'une longue période d'instabilité politico-sécuritaire et qui, malgré une paix interne relative, continue à subir les effets d'une instabilité sécuritaire tout autour de sa frontière.** Au cours de ses cinquante ans d'indépendance, le Tchad est l'un des pays africains à connaître des épisodes répétitifs de déstabilisation marqués par la guerre civile et les rebellions diverses. Cette instabilité a causé la désorganisation de l'administration publique et a changé sans cesse les priorités de l'Etat. Cette situation explique pourquoi, après avoir atteint le Point de décision de l'initiative PPTE en 2001, le Tchad n'a toujours pas atteint le Point d'achèvement. La stabilité interne retrouvée depuis plus de quatre (4) années, a permis au pays d'étendre son horizon de planification et de participer activement aux efforts déployés au niveau régional pour restaurer l'ordre au Mali et en République Centrafricaine, de prendre efficacement en charge les réfugiés Soudanais et Centrafricains et les retournés de la Libye. La conjugaison de ces facteurs aggravée par le phénomène de l'insécurité alimentaire récurrente dans la bande sahélo saharienne et les inondations dans la zone méridionale devront exacerber à terme les déséquilibres budgétaires induits par d'autres facteurs exogènes notamment la chute prévisible et inattendue de la production du consortium Esso et des revenus pétroliers.
3. **Fort de la paix retrouvée et consolidée évoquée ci-dessus, le Gouvernement est déterminé à atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE.** La situation politique et économique en cours est propice à la réalisation de cet objectif. Profitant de la disponibilité en ressources pétrolières, le Gouvernement a lancé un vaste programme d'investissements socioéconomiques qui a permis d'équiper les milieux ruraux et urbains en infrastructures éducatives et sanitaires dans le but d'améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base. Ces investissements publics servent de base à la création d'une plate-forme de diversification de l'économie dont le but est d'accélérer la croissance et de réduire la pauvreté. Ces investissements sont également de nature à améliorer les indicateurs clés des déclencheurs du point d'achèvement.
4. En dépit de cette volonté et de l'environnement économique relativement favorable, le Gouvernement demeure conscient de la faiblesse des capacités institutionnelles et de la persistance des défis en matière de gouvernance qui continuent à entraver le développement du pays.

## RECENTE ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE ET PROGRAMME DU GOUVERNEMENT POUR 2013

5. **Les performances macroéconomiques ont été solides en 2012, mais les perspectives pour 2013 et le moyen terme ne sont pas sans défis.** Le PIB réel a augmenté de 8,9 % en 2012, sous l'effet d'une récolte abondante attribuable à des pluies exceptionnellement bonnes et les actions menées par le Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation à travers le Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA). Le PIB pétrolier s'est contracté de 4 % en raison de la baisse continue de la production pétrolière du consortium Esso. Le taux d'inflation en glissement annuel était tombé à 2,1 % à fin décembre 2012, par suite de la bonne récolte ainsi que d'une diminution des coûts d'énergie et du logement, et devrait, selon les prévisions, s'acheminer vers l'objectif de 3 % fixé pour la région CEMAC d'ici à 2014.<sup>13</sup> En 2013, la croissance PIB réel se décèlera en partie à cause d'un effet de retour sur la tendance après une production agricole exceptionnelle au cours de 2012. Le niveau d'inflation (en fin de la période) sera plus élevé comparé à l'année précédente (5%) à cause de l'ajustement de prix des produits pétroliers, de la libération du prix du ciment et de la baisse de production agricole après une année 2012 exceptionnelle. En 2014, la croissance du PIB serait de 10,5% soutenue par les nouveaux projets de la CNPCI et de Griffiths qui devraient être mis en exploitation. Les recettes pétrolières qui en découlent devraient baisser peu à peu sous l'effet du recul des cours mondiaux du pétrole aussi bien que de la production nationale, ce qui exigera un ajustement soutenu des finances publiques. La forte dépendance des finances publiques et de l'économie toute entière à l'égard des recettes pétrolières rend les perspectives très sensibles à des chocs négatifs sur les prix du pétrole. A moyen et long termes, la croissance économique reviendra à un niveau légèrement supérieur à la croissance de la population.

6. **L'exécution budgétaire en 2012 s'est améliorée par rapport à 2011, tandis que le déficit extérieur courant s'est stabilisé.** Le déficit primaire hors pétrole (DPHP) a davantage baissé, tombant de 19,6 à 19,2 % du PIB non pétrolier en 2012, résultat meilleur que celui prévu dans la Loi de Finances rectificative de 2012. En dépit d'un recul des recettes pétrolières, le solde budgétaire global (base caisse) a fait apparaître un excédent de 2,8 % du PIB non pétrolier, et la dette publique est tombée à un niveau estimé à environ 27,8% du PIB. L'amélioration budgétaire tient pour sa plus grande part à une réduction des dépenses de sécurité. Le solde extérieur courant (transferts officiels inclus) s'est légèrement détérioré, s'établissant à un niveau déficitaire de 1,4 % du PIB, mais la couverture des réserves s'est améliorée, se situant à un niveau estimé à environ 2,6 mois d'importations.

---

<sup>13</sup> En revanche, les prix des carburants ont été ajustés à la hausse en décembre 2012 et sont alignés sur les estimations du recouvrement des coûts pour la raffinerie de pétrole de Djermaya.

7. **En dépit des améliorations au cours des deux dernières années, des défis demeurent dans la gestion des finances publiques.** Une grande proportion des dépenses publiques était exécutée suivant des procédures d'urgence. Après une diminution significative sur trois années consécutives du recours aux procédures budgétaires d'urgence qui donnent lieu aux Dépenses avant Ordonnancement (DAO), celles-ci ont augmenté en 2012 à environ 25% de dépenses (hors salaires et dette) sur financement intérieur. Une partie importante des contrats (54 pourcent) était toujours attribuée sans appel d'offres en 2012. La faiblesse de la gestion de trésorerie donne lieu à des problèmes de liquidités et à des arriérés de paiements intérieurs.

8. **Le budget de 2013 table sur un DPHP de 18,1% du PIB hors pétrole, dans le souci de veiller à la soutenabilité budgétaire qui nécessite une réduction graduelle du DPHP étant donné la tendance décroissante des recettes pétrolières à long terme.** Cependant, le Conseil des Ministres a approuvé le 27 juin 2013 un projet de loi de finances rectificative qui, tout en maintenant le DPHP à un niveau inchangé (en pourcentage du PIB hors pétrole), reflète des estimations de recettes plus réalistes et de nouveaux engagements en matière de sécurité :

- Un surcroît de dépenses exceptionnelles de sécurité (environ 30 milliards) induit par l'intervention militaire au Mali et aux mesures préventives à envisager du fait des risques sécuritaires sous-jacents dans le Sahel et au maintien de la paix en République Centrafricaine ainsi qu'à l'impact sécuritaire à l'ouest du Tchad consécutif à la secte Boko Haram. Malgré l'absence d'engagement ferme de la part des donateurs pour rembourser les dépenses déjà encourues à ce titre au Mali, le gouvernement continue à espérer que, d'ici la fin de l'année, la communauté internationale honorera ses engagements. De plus, les dépenses d'investissement sur financement extérieur ont été ajustées pour un montant de 160 milliards pour refléter le coût du renouvellement des équipements et autres matériels militaires déployés au Mali appelé à être remboursé également par la communauté internationale. Ces équipements militaires ne vont pas être engagés ni financés en l'absence de financement de la part des donateurs.
- Les recettes non pétrolières et pétrolières seront inférieures respectivement d'environ 1,1% et 2,3 % du PIB hors pétrole par rapport aux objectifs retenus dans la LFI. En effet, le niveau des recettes hors pétrole visé dans le budget 2013 sur la base de la performance des régies au premier semestre indique que les réalisations annuelles de recettes hors pétrole seront moins importantes que prévu eu égard aux difficultés administratives et techniques des régies financières, à la fermeture de la frontière avec le Nigeria et la Libye. Cependant, le Gouvernement a pris des mesures pour accroître la performance en matière de collecte des recettes notamment la suppression des exonérations non réglementaires, l'élargissement de l'assiette fiscale, l'extension de Sydonia++ dans dix (10) bureaux régionaux et la mise en œuvre des scanners mobiles au niveau des douanes. La révision à la baisse des recettes pétrolières est essentiellement due à la baisse de la production plus prononcée qu'initialement prévue du Consortium Esso.

9. **Afin de maintenir l'objectif initial de réduire le DPHP de 1.1 point de pourcentage du PIB hors pétrole par rapport à 2012, le Gouvernement réduira les allocations de dépenses** et en particulier celles relatives aux investissements sur financements intérieurs.

Celles-ci seront réduites de 45 milliards de francs CFA (1 pourcent du PIB hors pétrole) essentiellement par la suspension de nouveaux projets qui n'ont pas encore démarré. Pour couvrir le déficit budgétaire global, équivalent à 3,4 pourcent du PIB hors pétrole et non-compris les 160 milliards de francs CFA appelés à être couverts par des dons extérieurs au titre du cout encouru par le Tchad pour les interventions au Mali et en RCA, le Gouvernement émettra des bons de trésor à concurrence de 35 milliards de francs CFA et des obligations régionales, y compris auprès de certains gouvernements de la CEMAC. Cette dernière stratégie assurera que les besoins de financement du Gouvernement n'évincent pas le crédit intérieur au secteur privé. Enfin, le Gouvernement puisera dans ses dépôts à la BEAC à concurrence de 80 milliards de francs CFA, laissant les dépôts du Trésor à un niveau toujours raisonnable d'environ 2 mois de dépenses sur financements intérieurs. Il convient de noter que le collectif budgétaire intégrera les dépenses nécessaires à l'amélioration des indicateurs de la lutte contre la pauvreté conformément à la stratégie définie par le Gouvernement dans le Plan National de Développement (voir ci-dessous). Ceci permettra de réaliser des progrès significatifs dans l'atteinte des déclencheurs de l'IPTE notamment dans le domaine de l'Education et de la Santé.

10. **Le Gouvernement est déterminé à poursuivre ses efforts en vue d'améliorer la gestion et la transparence des finances publiques**, notamment en limitant aux cas d'urgence véritable l'exécution des dépenses de l'État par le biais de procédures d'urgence qui donnent lieu aux dépenses extra budgétaires (conformément à la liste fixée par arrêté N 086/PR/PM/MFB/SE/SG/2013 du 16 mai 2013). La gestion des dépenses sera renforcée par (i) la mise en production du Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'Etat (SIGASPE) à fin septembre 2013, (ii) l'interconnexion de dix (10) Ministères et Administrations au Ministère des Finances et du Budget à fin septembre 2013 et (iii) la mise en place progressive d'un système intégré de dépense (CID). Le gouvernement s'engage également à accroître davantage le recourt aux appels d'offres pour l'attribution des contrats dans le cadre des marchés publics. Dans le but d'améliorer la gestion de trésorerie, le Ministre des Finances et du Budget a mis en place un Comité TOFE- Plan de Trésorerie qui élabore mensuellement un plan de trésorerie trimestriel glissant et une Commission PNG qui a clôturé les comptes bancaires de l'Etat non indispensables dans les banques commerciales en étroite collaboration avec la BEAC. De plus, le Ministère des finances est en train de finaliser le processus d'adhésion du Trésor Public comme participant direct au système des moyens de paiement géré par la BEAC, ce qui facilitera l'émission par le Trésor des bons de Trésor (à court terme) avec des taux d'intérêt moins élevés. Le Gouvernement procède actuellement à la création d'une cour des comptes qui sera opérationnelle dès la promulgation de la Constitution révisée. Enfin, après avoir rempli douze des vingt critères d'adhésion à l'ITIE le pays et de poursuivra jusqu'au bout le processus d'adhésion à l'initiative en fournissant les efforts nécessaires pour les huit (8) critères restants. Le Gouvernement s'est aussi inscrit dans une logique de transparence en adhérant en janvier 2013 au mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) du NEPAD en mettant en place une structure dédiée.

11. **Les efforts du Gouvernement seront complétés par l'assistance technique du FMI et des autres partenaires.** Le Tchad travaille étroitement pour la modernisation de la comptabilité publique et l'amélioration des capacités administratives des régies financières, ainsi que sur la mise à jour des statistiques de la comptabilité nationale. Le Gouvernement a récemment demandé à bénéficier d'une assistance technique du Département des Finances publiques afin d'établir un diagnostic général du système de gestion des finances publiques qui servirait de base pour l'élaboration d'un plan d'action des réformes dans ce domaine. Par ailleurs, il procède actuellement à une évaluation du système de gestion de la dette publique avec le soutien de la Banque Mondiale.

12. **Les subventions et transferts aux entreprises publiques pèsent sur le budget et le Gouvernement s'engage à les contrôler.** Elles sont passées de 1,6 % du PIB non-pétrolier en 2011 à 0,9 % du PIB non-pétrolier en 2012. En 2013, elles atteindront 0,5 %. Les bénéficiaires de ces subventions sont les entreprises de la régulation des produits des hydrocarbures, de production et de distribution de l'électricité et de l'eau, du coton, des textiles, et de jus de fruits, ainsi que la Société Tchadienne des Postes et de l'Épargne (STPE). Le Gouvernement continuera à maintenir la transparence dans les activités du secteur pétrolier, y compris dans les activités de la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT). La SHT exercera ses activités en toute transparence et le Gouvernement veillera à ce que son intervention sur le marché des produits pétroliers ne soit pas préjudiciable à la libre concurrence dans ce secteur. Le Gouvernement s'assurera que les transferts à la SHT soient enregistrés dans le budget de l'administration centrale, de manière transparente et sur une base brute. Toute décision qui implique un engagement envers l'administration centrale devrait recevoir l'accord préalable du Conseil des Ministres. Le gouvernement veillera à ce que la SHT produise un rapport annuel sur ses activités et ses états financiers annuels soient certifiés par une firme d'audit de renommée internationale. S'agissant du groupe Sotel Tchad qui connaît des problèmes financiers actuellement nécessitant les subventions de l'État, le Gouvernement s'engage à produire un plan d'action pour sa restructuration.

13. **À la mi-avril de cette année, le Gouvernement a adopté le Plan National de Développement (PND) couvrant la période 2013-15.** Le PND a été élaboré suivant un vaste processus participatif à tous les niveaux de la société et a bénéficié des avis des bailleurs de fonds internationaux. Il vise à améliorer le niveau de vie de la population et à permettre d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement par les actions suivantes : i) réaliser une croissance forte et durable; ii) assurer la sécurité alimentaire; iii) créer des emplois et en faciliter l'accès; iv) développer le capital humain; v) promouvoir le développement du secteur privé; vi) développer les technologies de l'information et de la communication; vii) protéger l'environnement; et viii) améliorer la gouvernance. Le financement total nécessaire pour le PND est estimé à environ 7,35 milliards de dollars. Le PND fait en outre ressortir la nécessité de réformer la GFP, notamment en renforçant la gestion de trésorerie, le contrôle et l'exécution du budget, la réduction des subventions aux entreprises publiques et d'élaborer un mécanisme d'évaluation des coûts. En outre, le PND vise à rétablir la viabilité budgétaire par une réduction continue du DPHP et la constitution de volets de stabilisation et d'une épargne de sécurité.

14. **Face à des besoins multiples en matière d'infrastructure, le Gouvernement a initié d'importants projets d'investissement financés sur ressources extérieures notamment l'Accord-Cadre avec Eximbank Chine signé en août 2011.** Outre la raffinerie et la cimenterie, le Gouvernement a lancé un projet de construction d'un nouvel aéroport à N'Djaména et d'autres travaux d'infrastructure en vue d'établir les conditions minimales d'une croissance du PIB hors pétrole forte et soutenue. Néanmoins, conscient du fait que le montant total des emprunts et les termes de montages financiers y relatifs pourraient menacer la stabilité budgétaire et externe, le Gouvernement a décidé de renégocier l'accord-cadre avec Eximbank Chine et pour le rendre compatible avec les exigences types de concessionnalité et de soutenabilité de la dette. De plus, le Gouvernement a signé après mars 2013 un accord d'endettement non-concessionnel pour un montant équivalent à environ 12 millions de dollars E.U. pour financer un projet de développement à potentiel économique significatif : la construction de la route entre Ngouri et Bol (proche des frontières avec le Nigeria et le Cameroun). A l'avenir, le Gouvernement et les entreprises publiques non-financières s'abstiendront de contracter de nouveaux emprunts extérieurs non-concessionnels ou gagés, y compris par des recettes pétrolières (indicateurs de performance continus du programme). En tout état de cause, le Gouvernement veillera à ce que tous les accords de financement extérieur soient conformes aux exigences types de concessionnalité et de viabilité de la dette relevant de l'initiative PPTe et des programmes appuyés par le FMI (y compris par la soumission de toutes les propositions d'endettement à l'analyse et l'avis motivé de l'ETAVID---Equipe Tchadienne d'Analyse et de Viabilité de la Dette--- et de la CONAD---Commission Nationale d'Analyse de la Dette) et sollicitera les avis des services du FMI et de la Banque mondiale sur ces questions. Tous ces efforts confortent le Gouvernement à demander un programme de référence avec le FMI pour remettre le Tchad sur la voie de l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTe.

## PROGRAMME DE REFERENCE

15. **Le Tchad sollicite auprès des services du FMI un accord sur les politiques susceptibles d'être appuyées par un programme de référence couvrant la période du 1er avril au 31 décembre 2013.** Le Gouvernement est conscient que la bonne performance dans le cadre de l'exécution de ce programme pendant neuf mois permettra de conclure un programme soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC), une condition préalable à notre objectif d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTe avant fin-2014. De plus, pour atteindre ce point d'achèvement de l'initiative PPTe, le Gouvernement ne ménagera aucun effort pour continuer à orienter les politiques économiques vers la réduction de la pauvreté en vue de se conformer aux déclencheurs de l'initiative PPTe. Enfin, le Gouvernement s'engage à redresser les faiblesses structurelles liées à sa capacité de mise en œuvre et de suivi des programmes.

16. **Tirant les leçons des échecs enregistrés lors des précédents programmes de référence et malgré les défis à relever, le Gouvernement est déterminé à poursuivre le programme des réformes engagées.** Les conditions de sécurité intérieure et les relations internationales se sont améliorées. De plus, conscient du fait que le Tchad est l'un des derniers

pays africains encore au stade de la période intérimaire de l'initiative PPTE, le Gouvernement est plus que jamais motivé par la perspective d'atteindre le point d'achèvement le plus tôt possible

**17. Le Tchad a pris l'initiative d'élaborer le présent document, sur la base des discussions menées avec les services du FMI lors des consultations de 2012 au titre de l'Article IV.** A cet effet, le gouvernement s'engage à :

- Améliorer la gestion des finances publiques. Plusieurs objectifs devraient guider les travaux : i) établir et mettre à jour un plan de trésorerie mensuel; ii) limiter le recours aux procédures de dépense d'urgence qu'aux véritables cas d'urgence ; iii) maintenir les paiements aux fournisseurs dans les limites des allocations budgétaires; et iv) respecter les procédures et circuit d'approbation des marchés publics.
- Améliorer l'exécution des dépenses sociales prioritaires en axant davantage l'attention sur les composantes récurrentes et cibler plus effectivement la réduction de la pauvreté dans le budget 2014, en prenant en compte les conclusions de la Note consultative conjointe de la Banque mondiale et du FMI — qui sera soumise aux Conseils des deux institutions d'ici à juillet— et sur les priorités établies dans le PND.
- Mettre en œuvre des mesures visant à renforcer l'administration des recettes, suivant les recommandations issues d'une récente assistance technique du FMI, pour assurer l'augmentation des recettes fiscales non pétrolières, en particulier commencer par calculer les exonérations fiscales existantes avec l'appui des partenaires extérieurs pour évaluer l'ampleur des pertes de recettes correspondantes afin de rationaliser ces exonérations à partir du budget 2014.
- Renforcer le cadre institutionnel de la gestion de la dette publique (y compris par la loi sur la gestion de la dette publique fixant les diverses activités de la chaîne de la dette publique et centralisant en outre sa gestion au sein de l'unité qui en est chargée conformément aux pratiques optimales en la matière).
- Assurer la communication en temps opportun des données requises pour assurer le suivi du programme de référence, notamment de données complètes sur les comptes budgétaires, avec rapprochement de ces données et des données monétaires sur le crédit net à l'État.
- Préparer le budget 2014 suivant le calendrier prescrit par la Loi et en consultation avec les services du FMI en prenant en compte une réduction additionnelle du DPHP sur la base d'une accumulation d'une épargne financière sur le moyen terme et une augmentation de la pression fiscale hors pétrole (ratio recettes fiscales hors pétrole/PIB hors pétrole).



## SUIVI DU PROGRAMME

18. **Le programme de référence couvrira la période du 1er Avril au 31 décembre 2013.** Les éléments quantitatifs de la conditionnalité comporteront les variables suivantes (Tableau 1):

- Plancher fixé au solde primaire hors pétrole.
- Plafond sur le financement intérieur net de l'État.
- Plafond zéro à l'accumulation d'arriérés intérieurs par l'État.
- Plafond zéro à l'accumulation d'arriérés de paiements extérieurs par l'État ou les entreprises publiques non-financières.
- Plafond zéro aux nouvelles dettes extérieures non concessionnelles contractées ou garanties par l'État et les entreprises publiques non-financières (toutes échéances).
- Plafond égal à 12 millions de dollars E.U. pour tout nouveau contrat d'endettement extérieur gagé par l'Etat ou les entreprises publiques non-financières.
- Plancher aux dépenses sociales de réduction de la pauvreté.

19. **En outre, des conditions structurelles fondamentales sont essentielles pour garantir la discipline dans l'exécution des dépenses dans le cadre du programme de référence.** Les mesures reprises au tableau 2 ci-dessous ont été choisies à cette fin et pourront permettre un suivi satisfaisant du futur programme au titre de la FEC et assurer la communication d'informations exactes, et pour apprécier la situation de la dette publique (extérieure et intérieure) à la veille du point d'achèvement de l'initiative PPTE.

20. **Afin de s'assurer que l'exécution des dépenses demeure en conformité avec le budget, le Gouvernement s'engage à maintenir une concertation dynamique avec les services du FMI dans le cadre de l'exécution du budget.** Le Gouvernement à travers le Haut Comité Interministériel de Préparation et de Négociation des Programmes, assisté du Comité Technique assurera le suivi de ce Programme de référence jusqu'à la conclusion d'un programme triennal soutenu par la FEC.

21. **Des risques économiques et politiques importants pèsent sur la mise en œuvre du programme (et la marche vers le point d'achèvement de l'initiative PPTE).** Bien que la situation politique soit aussi propice qu'elle l'a été depuis un certain temps et que le gouvernement actuel semble attaché aux réformes, le Tchad reste un pays fragile dans une région où règne l'insécurité, un État qui est lourdement tributaire de recettes pétrolières volatiles et dont le dispositif de gestion des finances publiques est faible. Des dérapages budgétaires, voire même une accumulation d'arriérés, peuvent se produire sous l'effet de facteurs tels qu'une baisse des recettes pétrolières, la réalisation de dépenses de sécurité d'urgence et un accroissement des transferts à des entreprises publiques déficitaires.

**Tableau 1. Tchad: Indicateurs quantitatifs pour la période allant du 1er avril au 31 décembre 2013, et projections au-delà de cette période  
(Milliards de CFA ; cumulé a partir du début de l'année, sauf indication contraire)<sup>1</sup>**

	30 juin	30 septembre	31 décembre
Solde budgétaire primaire non-pétrolier, plancher	(468)	(672)	(876)
Financement intérieur net de l'État, plafond	96	157	175
Accumulation d'arriérés de paiement intérieurs par l'Etat, plafond <sup>2</sup>	0	0	0
Accumulation d'arriérés de paiement extérieurs par l'Etat ou les entreprises publiques non-financières, plafond <sup>3</sup>	0	0	0
Nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'Etat et les entreprises publiques non-financières, à l'exclusion du financement normal du commerce extérieur d'une maturité d'un an au plus, plafond <sup>2 3 4</sup>	12	12	12
Nouvelle dette extérieure gagée contractée par l'Etat <sup>3</sup>	0	0	0
Plancher aux dépenses sociales de réduction de la pauvreté	140	220	330
<i>Pour mémoire :</i>			
Recettes pétrolières	443	631	821
Dons budgétaires extérieurs	0	0	0

Sources: Autorités tchadiennes ; et projection des services du FMI.

1. Les indicateurs quantitatifs sont définis, de manière détaillée, dans le Protocole d'accord technique.
2. Depuis fin-mars 2013.
3. A être respecté de manière continue.
4. Inclut environ 12 millions de dollars E.U. d'un prêt de l'OPEP pour la construction d'une route entre Ngouri et Bol signé en avril 2013.

**Tableau 2. Tchad : Conditionnalité structurelle proposée pour le programme de référence**

Mesures	Date d'exigibilité
Limitation des procédures de dépense d'urgence à 20 % des dépenses financées sur ressources intérieures (à l'exclusion des salaires, de la dette et des dépenses de sécurité.	Fin. déc. 2013
Rapprochement des données du Trésor et de la Banque centrale relatives aux créances nettes du système bancaire sur l'État à fin 2012 (sur la base d'une définition cohérente du compte unique du Trésor).	Fin. sept. 2013
Établissement et mise à jour d'un plan de gestion de trésorerie mensuel (à horizon mobile de trois mois).	Fin. déc. 2013
Examen de tout projet de prêt par l'ETAVID (Equipe Tchadienne d'Analyse et de Viabilité de la Dette) et la CONAD (Commission Nationale d'Analyse de la Dette) afin de donner un avis motivé.	Fin. déc. 2013
Soumission au Parlement du projet de loi de finances 2014 avec un objectif de réduction supplémentaire du déficit budgétaire hors pétrole.	Fin. oct. 2013

## Pièce jointe II. Tchad: Protocole d'accord technique

1. Le présent Protocole d'accord technique (PAT) décrit les concepts, les définitions et les modalités de la communication des données mentionnés dans le Mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF), pour la période du 1er avril au 31 décembre 2013, préparé par les Autorités du Tchad. Il décrit plus précisément : a) les modalités de la transmission des données, b) les définitions et les méthodes de calcul, c) les objectifs quantitatifs, d) les modalités d'ajustement des objectifs quantitatifs, e) les mesures structurelles et f) les autres engagements pris au titre du MPEF.

### A. COMMUNICATION DES DONNEES AU FMI

2. Les données relatives à toutes les variables soumises à des objectifs quantitatifs seront régulièrement communiquées au FMI selon l'échéancier figurant dans la Pièce jointe 1. Les révisions seront aussi rapidement transmises (au plus tard dans un délai d'une semaine). De plus, les Autorités consulteront les services du FMI si elles obtenaient une information ou donnée nouvelle qui n'est pas spécifiquement définie dans le présent PAT mais pertinente pour évaluer ou suivre les résultats par rapport aux objectifs du programme.

### B. DEFINITIONS ET METHODES DE CALCUL

3. Sauf indication contraire, on entend par **Gouvernement** l'administration centrale de la République du Tchad qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de statistiques de finances publiques 2001 (MSFP 2001 ; paragraphes 2.48-50).

4. Une **entreprise publique non financière** est une unité commerciale ou industrielle, détenue ou contrôlée par le Gouvernement, qui est une entreprise ou qui vend des biens et services au public à une grande échelle. Dans le cas du Tchad et dans le cadre du programme, cette définition comprend les entreprises suivantes: Société Tchadienne des Eaux (STE), Société Nationale d'Électricité (SNE), Société Tchadienne des Postes et de l'Épargne (STPE), Cotontchad Société Nouvelle (SN), TOUMAÏ Air Tchad, Nouvelle Société Tchadienne des Textiles (NSTT).

5. On entend par **revenus pétroliers**, l'ensemble des redevances, frais statistiques, des impôts sur le revenu, des dividendes, des primes, revenue provenant des droits d'exploration, bonus de signature, taxes superficiaires et tout autre flux de recettes versées par les compagnies pétrolières à l'exception des autres droits et taxes. Les Autorités avertiront les services du FMI si des modifications des régimes fiscaux pétroliers donnent lieu à des changements dans les flux de recettes. Les recettes pétrolières sont comptabilisées sur une base caisse.

6. Le **total des recettes du Gouvernement** est constitué des recettes fiscales et non fiscales ou autres recettes (telles que définies dans le Chapitre 5 du MSFP 2001) et elles sont comptabilisées sur une base caisse. Le produit de la fiscalisation des marchés, la vente d'actifs, et les produits de placement sur les avoirs du Gouvernement et les dons ne sont pas considérés comme des recettes du Gouvernement aux fins du programme. Il convient de présenter séparément les revenus pétroliers tels que définis dans le paragraphe 5 plus haut dans la ventilation du total des recettes du Gouvernement.

7. On entend par **total des dépenses du Gouvernement** l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés publics, de biens et services, des transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), paiements d'intérêt, et des dépenses d'investissement comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire. À l'exception des dépenses d'investissement qui sont définies dans le MSFP 1986, toutes les autres dépenses sont définies comme dans le MSFP 2001 (paragraphe 6.1 à 6.88). Le total des dépenses du Gouvernement inclue aussi les dépenses avant ordonnancement qui n'ont pas été régularisées.

8. Les **salaires et traitements** correspondent à la rémunération des employés publics telle que décrite aux paragraphes 6.8 à 6.18 du MSFP 2001, à savoir tous les employés (permanents et temporaires) y compris les employés civils des forces armées et de sécurité; la rémunération est définie comme la somme des traitements et salaires, des indemnités, primes, cotisations à la caisse de retraite au nom des fonctionnaires de l'Etat et de toute autre forme de paiement monétaire et non monétaire .

9. Aux fins du présent mémorandum, les termes de **dette** et d'**arriérés** sont définis de la manière suivante:

- Le terme de « **dette** » correspond à la définition qui figure au point 9 de la directive sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure et adoptée par le Conseil d'administration du FMI le 24 août 2000 (Décision no 12274-00/85 du 24 août 2000) et tel que révisé le 31 août 2009 (Décision no 14416-09/91), mais également aux engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. Pour les besoins de cette directive, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts.
- La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs,

équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

- Toute dette telle que définie plus haut qui n'a pas été amortie conformément aux conditions spécifiées dans le contrat ou le document légal correspondant qui en porte création est définie comme un **arriéré**. Les arriérés de paiement de dette (intérieurs ou extérieurs) sont définis par la différence entre le montant obligatoire selon le contrat ou document légal et le montant en fait payé, après la date d'échéance précisée dans le contrat document légal pertinent.
- Conformément à la définition de la dette qui précède, toute pénalité, dommages et intérêts accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.
- Un **arriéré de dépense** est défini par tout mandat de paiement créé par l'Ordonnateur des dépenses, mais non-payé 90 jours après la prise en charge par le trésor. Les arriérés de dépenses ainsi définis font partie des « restes à payer » (ou « exigibles »). Les restes à payer correspondent aux obligations impayées de l'Etat et comprennent, la dette flottante intérieure en plus des arriérés de dépenses. Ils sont définis comme les dépenses engagées, visées par le contrôleur financier, liquidées, (« ordonnancées ») et prises en charge par le Trésor public mais qui ne sont pas encore payées. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles ne comprennent pas le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Pour l'objectif du programme, les arriérés de paiement intérieurs sont les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours, tandis que la dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai de 90 jours. Le stock des arriérés de dépenses à fin-mars 2013 s'élevait à 64,8 milliards de FCFA, tandis que le stock de la dette flottante à fin-mars 2013 s'élevait à 0 milliards de FCFA.

10. La **concessionnalité des prêts** est appréciée conformément aux taux d'intérêt commercial de référence (TICR) établi par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Un prêt est réputé être assorti de conditions concessionnelles si, à la date

de la signature du contrat, le ratio entre la valeur actuelle du prêt calculée sur la base des taux d'intérêt de référence, d'une part, et la valeur nominale du prêt, d'autre part, représente moins de 65 %, s'il inclut un **élément de don** d'au moins 35 % (cela ne s'applique pas aux opérations de refinancement). Pour les dettes dont la maturité est supérieure à 15 ans, le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE sera utilisé pour calculer l'élément de don. Pour les maturités plus courtes, le taux à utiliser sera le taux de marché de référence à six mois. Les marges qui suivent seront ajoutées aux moyennes des taux à 10 ans et à six mois : 0,75% pour les périodes de remboursement inférieures à 15 ans; 1% pour les périodes de 15 à 19 ans, 1,15% pour les périodes de 20 à 29 ans et 1,25% pour les périodes égales ou supérieures à 30 ans.

11. Le programme budgétaire repose sur le **solde primaire hors pétrole**. Le solde primaire hors pétrole est défini comme le total des recettes du Gouvernement, moins les recettes pétrolières, moins le total des dépenses du Gouvernement hors paiements des intérêts sur la dette extérieure et intérieure et dépenses d'investissement financées par l'extérieur.

12. Les **dépenses sociales de réduction de pauvreté** comprennent les dépenses publiques relatives à l'enseignement primaire et secondaire, la santé, l'action sociale, l'eau et l'assainissement, la micro finance et le développement rural (soutien aux fermiers et aux éleveurs).

13. Le **financement intérieur de l'État** est défini comme l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers intérieurs ou sur les marchés financiers de la CEMAC, d'emprunts auprès de la BEAC (y compris concours du FMI), de la BDEAC et des Etats membres de la CEMAC, ou de toute autre dette contractée auprès de ces créanciers. Le **financement intérieur net** se décompose en financement bancaire net et financement non bancaire net. Le financement bancaire net se définit comme la variation, d'une année à l'autre, de la Position Nette du Gouvernement (PNG) vis-à-vis du système bancaire (BEAC et banques commerciales) y compris le remboursement du FMI<sup>14</sup>. Le financement non bancaire net de l'Etat comprend les emprunts obligataires et les emprunts dans la CEMAC (y compris ceux auprès de la BDEAC et des Etats membres de la CEMAC), nets des amortissements.

14. La **dette extérieure**, pour les besoins d'évaluation des critères y relatifs, est définie comme tout emprunt ou service de la dette dans une monnaie autre que le franc CFA.

15. Un contrat d'**endettement extérieur gagé** est défini comme tout contrat d'endettement qui, pour garantir les obligations de paiement, le Gouvernement (y compris une entité du secteur public): a) **crée une garantie** sur des recettes futures spécifiées pour garantir le paiement du

<sup>14</sup> Pour mémoire, les créances nettes du système bancaire sur l'Etat représentent la différence entre les dettes de l'Etat et ses créances vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales. Le champ des créances nettes du système bancaire sur l'Etat est défini par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) et correspond à celui de la Position Nette du Gouvernement (PNG).

principal et/ou des intérêts et autres charges de la dette vis-à-vis d'un créancier extérieur ; ou b) **vend ses droits et intérêts** sous forme de futures sommes à encaisser à l'établissement créé dans ce but spécifique (« special purpose vehicle ») et par lequel le Gouvernement donne des instructions irrévocables aux importateurs étrangers qui achètent ses exportations (notamment le pétrole) et exigeant celui-ci de procéder à des paiements sur un **compte séquestre** (« escrow account ») contrôlé par un administrateur.

### C. OBJECTIFS QUANTITATIFS

16. Les **objectifs** quantitatifs (OQs) qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont spécifiés dans le Tableau 1 du MPEF. Les **clauses d'ajustement** des OQs sont précisées dans la Section D. Sauf indication contraire, tous les OQs seront évalués sur une base cumulée à partir du début de l'année calendaire pour laquelle les OQs s'appliquent. On trouvera ci-après les OQs et les détails relatifs à leur évaluation :

- Un **plancher pour le solde primaire hors pétrole**: le solde primaire hors pétrole est défini dans le paragraphe 11 ci-dessus.
- Un **plafond pour le financement intérieur net du Gouvernement** : Le financement intérieur de l'État est défini dans le paragraphe 13 ci-dessus. Ce plafond s'applique aux montants nets d'emprunt intérieur/CEMAC défini comme le montant brut des emprunts intérieurs/CEMAC moins les remboursements pendant la période sous considération. Ce plafond inclut une marge de 20 milliards de FCFA au delà du flux net cumulé projeté pour chaque période. Le plafond du financement intérieur net ne s'applique pas aux nouveaux accords de restructuration des dettes intérieures et de titrisation des arriérés. Pour tout nouvel emprunt au delà d'un montant total cumulé de 50 milliards de FCFA durant l'année 2013, l'Etat s'engage à n'émettre des titres publics que par adjudication à travers la BEAC ou par tout autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier intérieur de la CEMAC enregistré auprès de la COSUMAF, en concertation avec les services du FMI.
- Un **plafond égal à zéro pour l'accumulation des arriérés intérieurs par le Gouvernement** à fin mars 2013: les arriérés intérieurs sont définis comme dans le paragraphe 9 et incluent tous les arriérés sur les dépenses ainsi que les arriérés de paiement sur la dette intérieure. Le stock des arriérés intérieurs à fin-mars 2013 s'élevait à 50,282 milliards de FCFA, dont 27,167 milliards de FCFA au titre d'arriérés de dépenses et 23,115 milliards de FCFA au titre d'arriérés de paiement de la dette intérieure.
- Un **plafond égal à zéro pour l'accumulation des arriérés de paiements extérieurs du Gouvernement ou des entreprises publiques non financières**. Ce plafond sera évalué de manière continue.



- Un **plancher de dépenses sociales de réduction de pauvreté**. Les dépenses sociales de réduction de pauvreté sont définies au paragraphe 12.
- Un **plafond égal à 12 millions de dollars E.U. pour la nouvelle dette extérieure non concessionnelle (excluant le financement normal du commerce extérieur) contractée ou garantie par le Gouvernement, avec une échéance de plus d'un an**: La dette est non concessionnelle si elle inclut un élément de don de moins de 35% (comme décrit dans le paragraphe 10). Les crédits à l'importation normaux à court terme sont exclus, car il s'agit d'opérations qui s'amortissent automatiquement puisque le produit de la vente des importations est utilisé pour rembourser la dette. Ce plafond sera évalué de manière continue. Ce plafond inclut un montant d'environ 12 millions de dollars E.U. d'emprunt extérieur non-concessionnel de l'OPEP signé en avril 2013 pour financer la construction de la route Ngouri-Bol.
- Un **plafond égal à zéro pour la nouvelle dette extérieure gagée contractée ou garantie par le Gouvernement** : Un contrat d'endettement gagé est défini dans le paragraphe 15 ci-dessus.

#### D. CLAUSES D'AJUSTEMENT DES OBJECTIFS QUANTITATIFS

17. Pour tenir compte de circonstances ou de changements qui sont essentiellement extérieurs à la performance du Gouvernement, divers objectifs quantitatifs seront ajustés comme suit :

- Si les recettes pétrolières dépassent le montant programmé, le **plafond sur le financement intérieur net du Gouvernement** sera baissé du montant supplémentaire de revenu pétrolier.
- Si les recettes pétrolières sont inférieures au montant programmé, le **plafond sur le financement intérieur net du Gouvernement** sera augmenté proportionnellement jusqu'à un maximum de 20 milliards de FCFA.
- Le **plancher pour le solde budgétaire primaire hors pétrole** sera ajusté à la baisse jusqu'à un montant de 15 milliards de FCFA d'assistance budgétaire extérieure (sous la forme de dons). Toute dépense pour un montant supérieur à cette limite sera soumise à une consultation préalable avec les services du FMI.

#### E. REPERES STRUCTURELS

18. Les repères structurels sont précisés dans le Tableau2 du MPEF. Des précisions supplémentaires s'imposent comme suit:

- Limitation du recours aux DAO à un maximum de 20 pourcent du total des dépenses (hors salaires, dette et dépenses de sécurité liées à l'intervention au Mali) financées sur financement intérieur. Cette limite s'applique aux DAOs à la fin de l'année budgétaire, y compris la période complémentaire.
- Réconciliation de la Position nette du Gouvernement vis-à-vis du système bancaire produite par le Trésor public et celle calculée par la BEAC à la fin 2012.

Données	Fournisseur	Périodicité et date butoir
<p>Recettes pétrolières et non pétrolières par catégorie</p> <p><i>Situation du recouvrement,</i></p> <p><i>Situation des recettes des régies financières</i></p>	<p>Ministère des finances (DG Trésor)</p>	<p>Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois</p> <p>Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois</p>
<p>Données d'exécution du budget (y compris les dépenses sociales de réduction de pauvreté) avec les engagements, la liquidation, les ordonnancements et les prises en charge</p> <p><i>Tableau de quatre phases, Tableau de solde y compris les indemnités</i></p> <p><i>Tableau des dépenses avant ordonnancement, TOFE base caisse</i></p> <p><i>Tableau comparatif de l'exécution du budget, Tableaux de la Balance consolidée (variations de la dette, créances etc.), Balance consolidée du Trésor</i></p>	<p>Ministère des finances</p> <p>Direction Générale du Budget et DGT, (Division Dépense)</p> <p>DGTCP</p>	<p>Tous les mois, dans les 15 jours après la fin du mois</p> <p>Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois</p>
<p>Informations détaillées sur l'exécution du budget pour les transferts dans la même classification que le budget</p>	<p>Ministère des finances (Direction Générale du budget)</p>	<p>Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois</p>
<p>Détails par projet financé par l'intérieur, exécution du budget d'investissement, informations organisées par Ministère</p>	<p>Ministère des finances (Direction Générale du budget)</p>	<p>Tous les trimestres, dans les 30 jours après la fin du trimestre</p>
<p>Détails par projet financé par l'extérieur, exécution du budget d'investissement, informations organisées par Ministère</p>	<p>Ministère des finances et du Budget (DGB)</p> <p>Ministère de l'économie, plan et</p>	<p>Tous les trimestres, dans les 30 jours après la fin du trimestre</p>

	coopération internationale	
Informations sur la passation de marchés dans le mois qui précède et actualisation de l'échéancier de paiement pour le reste de l'année	Ministère des Finances et du Budget (Contrôle Financier)/ SGG (OCMP/ D. des Marchés)	Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois
Informations détaillées sur le service de la dette intérieure et les arriérés de paiements du gouvernement <sup>15</sup>	Ministère des finances (Direction de la dette, DCP)	Tous les trimestres, dans les 30 jours après la fin du trimestre
Informations détaillées sur le service de la dette extérieure du Gouvernement <sup>16</sup>	Ministère des finances DGTCP/Direction de la dette	Tous les trimestres, dans les 30 jours après la fin du trimestre
Informations détaillées sur les nouveaux prêts contractés ou garantis par le gouvernement et entreprises publiques non financières	Ministère des finances et du Budget (Direction de la dette)  Min Plan, de l'Economie et de la Coopération Internationale (DGCI)	Dans les 45 jours suivant la conclusion de la transaction
Situation monétaire	BEAC	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois

<sup>15</sup> Y compris les échéances.

<sup>16</sup> Y compris la composition par monnaie et par échéance.

Données monétaires provisoires de la BEAC <i>(Taux de change, réserves de change, actifs et passifs des autorités monétaires, monnaie centrale, monnaie au sens large, bilan de la banque centrale, bilan consolidé du système bancaire, taux d'intérêts<sup>17</sup>)</i>	BEAC	Tous les mois, dans les 45 jours après la fin du mois
Solde en fin de mois du compte de DTS	BEAC et Comité PNG	Tous les mois, dans les 3 semaines après la fin du mois
Créances nettes du système bancaire sur le gouvernement <i>(PNG)</i>	BEAC	Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois
Indice des prix à la consommation	INSEED	Tous les mois, dans les 30 jours après la fin du mois
Produit intérieur brut et produit national brut	Comité de Cadrage Macro-économique <i>(SG MFB)</i>	Tous les ans dans les 120 jours après la fin de l'année
Balance des paiements <i>(Solde du compte extérieur courant, exportations et importations de biens et de services, etc.)</i>	BEAC	Tous les ans, dans les 180 jours après la fin de l'année (données provisoires). <i>(fin juin n+1)</i>
Dettes extérieures brutes	Ministère des Finances  DGT ( D Dette)	Tous les ans, dans les 90 jours après la fin de l'année.

<sup>17</sup> À la fois déterminés par le marché et officiellement, y compris les décotes, les taux du marché monétaire, les taux sur les bons du Trésor, les obligations et autres titres d'emprunt.